

# choisir



**Foi et culture,  
lien obligé**

**Politique agricole  
et OMC**



## choisir revue mensuelle

### Revue de pères jésuites

#### Adresse

rue Jacques-Dalphin 18  
1227 CAROUGE (Genève)  
Administration et abonnements :  
tél. 022/827 46 76  
administration@choisir.ch  
Rédaction :  
tél. 022/827 46 75  
fax 022/827 46 70  
redaction@choisir.ch  
Internet : www.choisir.ch

#### Directeur

Albert Longchamp s.j.

#### Rédaction

Pierre Emonet s.j., réd. en chef  
Lucienne Bittar, rédactrice  
Jacqueline Huppi, secrétaire

#### Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.  
Bruno Fuglistaller s.j.  
Joseph Hug s.j.  
Jean-Bernard Livio s.j.

#### Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina  
rue de la Lombardie 4  
1950 Sion  
tél. 027/322 14 60

#### Cedofor

Marie-Thérèse Bouchardy  
Axelle Dos Ghali  
Yvonne Jeannerat

#### Promotion

Robert Decrey

#### Administration

Geneviève Rosset-Joye

#### Abonnements

1 an : FS 80.–  
Etudiants, apprentis, AVS :  
FS 55.–  
CCP : 12-413-1 « **choisir** »  
Pour l'étranger :  
FS 85.– Par avion : FS 90.–  
€ : 56.– Par avion : € 60.–

#### Prix au numéro : FS 8.–

En vente dans les  
librairies Payot

**choisir** = ISSN 0009-4994

### Editorial

2 **Le courage de la foi** *par Pierre Emonet*

### Actuel

### Spiritualité

8 **Entropie et résurrection** *par Marc Donzé*

9 **Une vie pour la liberté et la justice.**

**Luis Espinal, jésuite et martyr** *par Christoph Albrecht*

### Religions

12 **Pour une laïcité du partage** *par Christophe Büchi*

16 **Réflexions sur l'enseignement religieux**  
*par Jean-Nicolas Revaz*

### Politique

20 **Constitution européenne, les Eglises reconnues**  
*par Pierre de Charentenay*

### Economie

24 **OMC et agriculture suisse** *par Jean Vallat*

### Libres propos

30 **Sexisme et misogynie** *par Hélène Ambord*

### Expositions

31 **Le rayonnement de Paul Signac** *par Geneviève Nevejan*

### Lettres

34 **André Breton.**

**De l'intolérance comme vertu cardinale** *par Gérard Joulié*

### Livres ouverts

38 **Rwanda : un évêque s'explique** *par Guy Musy*

### Livres reçus

### ILLUSTRATIONS

Couverture : Pierre Emonet ;  
p. 4 : Pierre Pittet ; p. 10 : Danielle Caillet ; p. 14 : Cork ;  
p. 18 : Jean-Pierre Pouteau/CIRIC ; p. 21 : JJK photo ;  
p. 27 : Pierre Emonet ; p. 32 : Fondation Pierre Gianadda  
p. 36 : S. Weiss-Rapho ; p. 40 : Ed. Saint-Augustin/Capellen

**Les titres et intertitres sont de la rédaction**

## Le courage de la foi

L' évêque de Bâle est en désaccord avec le PDC (Parti démocrate chrétien) suisse. Il lui reproche ses prises de position politiques peu conformes à l'enseignement de l'Eglise catholique, en contradiction avec le «C» de son titre.<sup>1</sup> Au-delà d'une intervention épiscopale maladroite et d'un logo contestable, le conflit touche aux racines mêmes du drame que vit l'Eglise catholique dans une grande partie de l'Europe occidentale.

Il faut bien l'admettre, le christianisme dans sa version catholique romaine n'est pas au mieux de sa forme. En Europe occidentale du moins, il présente des symptômes inquiétants. En Suisse, pour le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg la pratique habituelle se situe actuellement entre 5 % et 10 %. En France, alors qu'en 1950 les 85 % des enfants étaient catéchisés, aujourd'hui ils ne sont pas 30 % à fréquenter le catéchisme. Plus grave encore : depuis la publication de l'encyclique *Humanæ Vitæ*, un fossé s'est creusé entre la hiérarchie et les fidèles. Le profil bas adopté par de nombreux évêques, la facilité avec laquelle les fidèles se tournent vers d'autres spiritualités ou s'embarquent dans des aventures ésotériques, tout cela indique bien que quelque chose ne va plus. Il serait injuste d'en accuser uniquement l'Eglise en lui reprochant l'échec de la transmission et de la tradition, comme le font les intégristes. L'Eglise n'a pas manqué de courage pour renouveler la catéchèse ou la liturgie. Malheureusement, ses efforts ont fait long feu, parce que la transformation des mentalités a été plus radicale et plus rapide qu'on ne l'avait imaginé. Nombreux sont les chrétiens convaincus, historiens, philosophes, sociologues, théologiens, qui dressent un constat d'échec, tirent la sonnette d'alarme et explorent des chemins d'avenir. Parmi eux, peu de pasteurs, occupés qu'ils sont pour la plupart à mettre au point des *plans ORSEC* destinés à sauver le tissu pastoral qui craque de partout.

L'Eglise n'est pas seule en cause ; l'école, la société entière souffrent des mêmes maux ; le relâchement de la morale et de la discipline ne sont que les signes d'une civilisation qui se délite, d'une inculture qui se répand et ne permet plus aux croyants d'intégrer leur foi dans l'ensemble de leurs connaissances et de leurs comportements. Il faut savoir gré à l'Eglise catholique d'aborder avec courage les questions essentielles, dans le cadre d'une anthropologie qui rend mieux compte de l'homme que les réactions émotionnelles habituellement répercutées par les médias. Les discussions au sujet de la reconnaissance des unions homosexuelles, de l'engagement des catholiques dans la politique, de la place de la religion dans l'espace public, de la transmission de la foi ou de la mention du christianisme dans la Constitution européenne ont le mérite de porter le débat sur son vrai terrain, celui de la culture et des valeurs. Car c'est bien la culture qui est en jeu. Dépourvues de repères, incapables d'apporter une réponse à la question fondatrice de toute société - quand l'homme se demande ce qu'il fait sur terre<sup>2</sup> - les générations actuelles errent sans espérance, privées d'avenir.<sup>3</sup> Le christianisme possède dans son patrimoine la réponse à leurs interrogations, même s'il peine à l'exprimer. Il ose rappeler avec force que la négation de Dieu ne signe pas la mort de Dieu mais la fin de l'homme. Comme instance morale, il rappelle les principes fon-

dateurs de toute société, le respect de la personne, l'unité de l'humanité, l'égalité de tous les hommes. Qu'il s'agisse de l'euthanasie, du génome, de l'exclusion, de la solidarité entre les peuples, de la justice, du droit à la terre, du partage des richesses, de la paix, le christianisme joue encore un rôle majeur ; son message reste pertinent, même si un langage autoritaire et peu favorable à la discussion handicape sa réception.

La difficulté est de proposer une expression plénière du christianisme, une synthèse qui réponde aux grandes interrogations concernant l'origine, la fin, le mal, l'égalité, la liberté face aux pouvoirs politiques et économiques. Lorsqu'il s'agit de dialoguer avec le monde moderne, de démontrer, d'expliciter, d'affirmer, l'Eglise ne peut esquiver le travail intellectuel. Malgré leurs mérites, la piété des charismatiques, la philanthropie des âmes généreuses, le témoignage des militants n'y suffisent pas ; le monde, les sciences, les arts ont besoin d'interlocuteurs sur le plan de la réflexion, de l'intelligence, des idées.

La foi chrétienne peut encore inspirer le débat anthropologique, philosophique et politique autour du patrimoine humain et de sa transmission de génération en génération. La tâche est ardue et complexe ; elle suppose une grande fidélité à la Parole révélée, mais aussi beaucoup d'imagination pour l'affranchir du carcan de certaines écoles pleines de mérites, aujourd'hui inaptés à répondre au questionnement de l'homme sécularisé. L'écoute, l'intégration de nouvelles catégories, l'acceptation d'autres paradigmes, la recherche d'un langage compréhensible sont des engagements plus urgents que les réformes institutionnelles qui absorbent l'essentiel des forces cléricales. Encore ne faut-il pas craindre l'impopularité, car nous baignons dans une culture dont les caractéristiques et le contenu sont souvent contraires à l'Evangile et à la dignité de la personne humaine.<sup>4</sup> Plusieurs articles de ce numéro rappellent que l'espace public, l'éducation de la jeunesse et la politique sont les lieux privilégiés où se joue la transmission d'une identité culturelle qui a déterminé notre vision du monde, notre compréhension de l'homme et de son destin, notre manière de nous exprimer par les arts et de transformer la nature par la technique. Parce qu'au cours des âges il s'est montré capable de transformation et d'évolution, le christianisme a encore un avenir dans la mesure où son message trouvera ses prolongements dans de nécessaires réformes.

Pierre Emonet

<sup>1</sup> Cf. *APIC*, n° 223, 11 août 2003, p. 2.

<sup>2</sup> «La culture, c'est ce qui répond à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur terre», **André Malraux**, *Discours*, 1966, in «Esprit», Paris nov. 1986.

<sup>3</sup> Cf. à ce sujet : **Jean Paul II**, *Exhortation apostolique post-synodale sur l'Eglise en Europe*, in «Documentation catholique», n° 2296, pp. 668-708.

<sup>4</sup> **Jean Paul II**, *loc. cit.*, p. 672.



**Info** Pour la cinquième fois, le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des itinérants a rassemblé des gens du voyage et des responsables de cette pastorale du monde entier. Le congrès a eu lieu à Budapest, du 30 juin au 7 juillet. Les participants ont demandé aux gouvernements européens une plus grande attention à la situation des gens du voyage. Ils

ont insisté sur les nécessités de reconnaître aux Tziganes un «statut personnel sûr» (en éliminant notamment les cas d'apatrides), de protéger pénalement leurs habitations mobiles et de valoriser les ressources humaines et culturelles que représentent potentiellement les quatre millions de jeunes et d'adolescents tziganes, pour la moitié non scolarisés.

## Droits des migrants

**Info** Des millions de personnes s'efforcent aujourd'hui de refaire leur vie dans un pays étranger, de plein gré ou pour fuir une situation politique ou économique intenable. Ces étrangers sont très souvent mal protégés et leurs droits humains bafoués. Les violations des droits des migrants contri-

buent à accroître la fracture sociale et la perte du respect de l'Etat de droit.

La décision de l'ONU de rédiger une Convention internationale sur les protections des droits de tous les travailleurs migrants (avec ou sans papiers) et des membres de leurs familles témoigne de la nécessité de

protéger davantage les migrants. La Convention définit leurs droits aux soins d'urgence, à l'éducation pour les enfants, à être protégé contre les abus, à un procès équitable, etc. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003, après que 20 Etats (le nombre minimum) l'aient ratifiée. Ni les Etats-Unis,

ni le Canada, ni la Suisse, ni aucun pays de l'Union européenne ne sont du nombre... ce qui réduit évidemment ses retombées concrètes.

Une campagne mondiale en faveur de la ratification de la Convention est en cours ([www.migrantwatch.org](http://www.migrantwatch.org)).

**Info** Lors de l'Assemblée de la Conférence des Eglises européennes, qui a eu lieu du 25 juin au 2 juillet à Trondheim, plusieurs évêques et responsables d'Eglises ont réclamé la fin du déversement dans la mer du Nord de déchets radioactifs en provenance de l'usine de retraitement de Sellafield (nord de l'Angleterre). Ils avaient participé peu aupara-

vant à une croisière de quatre jours le long des côtes norvégiennes, organisée par l'Eglise de Norvège (luthérienne). Le problème du déversement des déchets radioactifs est devenu en Norvège un débat public, les populations côtières craignant que leur santé et leurs moyens d'existence (les réserves de poissons) ne soient menacés par la pollution.

**Info** Les chrétiens en Irak risquent de rencontrer des problèmes de plus en plus aigus. Le désastre social que subit la population «favorise la montée des intégristes islamiques et la population civile identifie plus ou moins les chrétiens irakiens avec les Occidentaux, et par conséquent avec les Américains», explique Mgr Jean Benjamin Sleiman, archevêque catholique-romain de Bagdad. Pour ne pas arranger les choses,

## Extrémismes religieux en Irak

des prédicateurs chrétiens en provenance des Etats-Unis ont gagné l'Irak afin de convertir les musulmans. «Ce sont les mêmes qui, aux Etats-Unis, chantent dans les rues, haranguent la foule, cherchent de l'argent. Ils mettent une enseigne quelque part et ouvrent une église. Ils ne se rendent pas compte qu'ils rendent le climat impossible, qu'en offensant des gens, ils favorisent le développement de l'extrémisme chiite.»

**Info** La Cour suprême afghane a confirmé en août la condamnation à mort pour «blasphème» de deux journalistes de l'hebdomadaire *Aftab*. Ils avaient dénoncé le caractère rétrograde de l'islam pratiqué en Afghanistan et l'utilisation politique de la religion par les leaders conservateurs. Ce verdict a suscité la protestation de l'organi-

## Afghanistan, suite et pas fin

sation Reporters dans frontières. Elle préconise une réforme du tribunal afin qu'il devienne une instance indépendante, apte à garantir les libertés individuelles (comme celles d'expression et de croyance), qui sont encore des leurres dans ce pays, malgré les prises de position du président Hamid Karzaï.

## Incendies criminels en Corse

**Opinion** *Des actes criminels détruisent la Corse en l'incendiant et en déstabilisant ceux qui travaillent à son développement. Leurs auteurs la pénalisent lourdement en prenant ses habitants en otages. Les destructions et les dommages qu'ils provoquent suscitent peine et chagrin, consternation et indignation. Si nous rendons aux soldats du feu de Corse et du Continent le juste hommage que mérite leur dévouement, si malgré tout l'heure doit demeurer à la confiance, nous ne pouvons nous résigner, ni à être complices d'une telle situation, ni à banaliser de tels crimes quand on aime cette terre, quand on veut vraiment la servir, dans le respect de la vie et du bien commun.*

*Cette terre perdrait-elle ses références, ses valeurs ? Il semble, hélas ! qu'elle en prenne le chemin. Il est temps de se ressaisir. J'entends souvent que l'on est «attaché aux traditions». Quelles traditions ? A-t-on le droit de gaspiller l'argent public, le droit de mutiler la nature héritée de nos ancêtres, le droit de porter atteinte à l'environnement ? Notre foi chrétienne nous dit que le Dieu auquel nous croyons est le Dieu de la vie et qu'il nous a confié cette terre pour l'aménager avec sagesse et intelligence. C'est pourquoi tout ce qui porte atteinte à la création est une offense à Dieu.*

André Lacrampe, évêque d'Ajaccio  
(communiqué du 29 juillet 2003)

## Prêtres, Israël bloque les visas

**Info** La protestation internationale contre la politique restrictive d'Israël en matière d'autorisation de séjour pour le personnel religieux n'a pas encore porté ses fruits. Seuls quelques visas ont été accordés, ce qui est une violation flagrante de l'accord fondamental signé le 30 décembre 1993 avec le Vatican. Du côté des franciscains, par exemple, sur quelques 150 religieux présents dans la région, 25 n'ont pu régulariser leur situation. Certaines demandes sont à l'examen depuis janvier ; d'autres ont même une mention des services se-

crets, de nombreux novices provenant de pays arabes, comme le Liban, la Syrie ou la Jordanie.

Cesar Margie, qui dirige la section des Affaires chrétiennes au Ministère israélien des affaires religieuses, a témoigné de ces résistances : «Chaque semaine je me rends personnellement au Ministère de l'intérieur, mais là-bas il n'y a personne avec qui l'on peut parler. Tous les papiers sont en ordre, et nous ajoutons une lettre de recommandation, mais les demandes ne sont même pas examinées.»

## Inde, avortements sélectifs

**Info** Selon l'agence de presse indienne PTI, plus de 1 500 000 cas d'avortements de fœtus féminins ont eu lieu dans le pays ces dix dernières années. Le Premier ministre indien Atal Behari Vajpayee a qualifié ces infanticides de «taches» sur la société indienne et a appelé à des efforts concrets pour mettre

fin à ces pratiques déstabilisatrices pour l'avenir du pays. Dans certaines régions, le pourcentage de la population féminine diminue constamment. De 1991 à 2001, on est passé globalement de 94,5 naissances de filles pour 100 garçons à 92,7, indiquent les données du recensement de 2001.

## Indigènes du Brésil

**Info** Le Conseil missionnaire indigène brésilien (CIMI) dénonce l'absence totale d'une nouvelle politique indigène du gouvernement brésilien. Malgré la récente victoire du peuple indigène Deni, qui après 18 ans d'attente a finalement obtenu début août la stricte démarcation de leurs terres ancestrales, le cadre complet des conditions de vie des peuples autochtones reste dramatique au Brésil, déplore le CIMI. Les secteurs anti-indigènes de plusieurs Etats se sont renforcés,

les communautés les plus petites et les plus isolées courent un risque d'extermination dans le Mato Grosso do Sul, à Rondonia, dans l'Acre et l'Amazonas. Ainsi 18 leaders indigènes ont été assassinés début 2003. En outre, globalement, les conditions sanitaires continuent à s'aggraver dans les terres autochtones ; privés de mesures d'assistances, de nombreux Indiens émigrent vers les centres urbains. Le président Lula a failli à ses promesses en la matière, déplore le CIMI.

## Pillage du Congo

**Info** Des sociétés du monde entier se livrent au pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité de l'ONU vient d'approuver à l'unanimité la poursuite de l'enquête, débutée en juillet 2000, sur ces exploitations illégales. En octobre dernier, le groupe d'experts avait remis son rapport qui montrait, entre autres, la responsabilité de certains pays africains (Zimbabwe, Afrique du Sud, Rwanda et Ouganda) dans l'organisation du pillage du Congo. Le document mentionne

notamment de nombreux individus et sociétés étrangères. Malgré cette enquête, le vol des ressources du pays se poursuit.

De la même façon, la force multinationale d'intervention, à composition largement française, dépêchée en juin dans la province orientale du pays n'empêche pas femmes et enfants de se faire violer massivement : des exactions commises par l'ensemble des mouvements armés, utilisées comme une arme de guerre dans le but d'humilier et de terroriser la population.

## CPI et chantage américain

**Info** Cinq nouveaux pays ont signé l'accord bilatéral avec les Etats-Unis qui soustrait les citoyens américains à la juridiction de la Cour pénale internationale, portant à 35 ce nombre. Il s'agit de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Djibouti, l'Ile Maurice et la Zambie. Washington mène sa campagne surtout dans les pays les plus pauvres du monde, en menaçant de couper ses aides financières. Suffoqués par de graves

problèmes économiques, ces pays se voient contraints d'accepter les offres des Etats-Unis qui, en échange, leur promettent des aides financières et commerciales.

L'Afrique du Sud, une des rares économies d'Afrique à ne pas être sinistrée, a pour sa part repoussé cet été les pressions américaines, malgré une réduction de 7 millions de dollars des financements destinés aux dépenses militaires.

## Entropie et résurrection

L'entropie est une loi physique. Elle désigne la dégradation de l'énergie d'un système par déperdition de chaleur. Le soleil est soumis à l'entropie, il s'éteint lentement. Même l'univers entier irait, selon les savants, vers un état de mouvement zéro. Ce serait alors le cas de désespérer : le silence de ces espaces infinis m'effraie.

L'entropie, loi universelle. Elle affecte même l'homme. Son corps est constitué pour vivre une centaine d'années, si tout va bien ; puis il s'éteint. N'y a-t-il pas d'autre loi que cette glaciale perspective ? Bien sûr. Teilhard de Chardin voyait dans la montée de la vie, de la conscience, de l'amour, un contre-balancement formidable et cosmique à l'entropie. Il s'agit cependant d'une autre forme d'énergie que la thermodynamique. Énergie de la vie et, en sa pointe la plus avancée, énergie de l'amour qui rassemble les êtres en une ferveur différente de celle de la physique.

L'amour, en effet, ne se comporte pas tout à fait comme les astres qui tournent, brûlent, éclairent et s'usent sans trêve. Il est d'un autre ordre, comme dirait Pascal. L'amour est déposé dans les êtres capables de liberté comme une possibilité, un appel, une vocation. L'amour demande à être activé, volontairement. Par hypothèse, il pourrait rester totalement inactif, alors que le soleil ne le peut pas. Suffit-il alors que l'homme décide d'activer sa possibilité d'aimer pour que l'énergie se mette en mouvement ? Oui et non ; ce n'est en tout cas pas aussi simple que l'activation d'un programme d'ordinateur. Car l'amour est rencontre, partage, échange.

Il faut donc la rencontre. Quand il se met à aimer, l'homme part à la recherche de l'autre. Le plus souvent, il trouve. Mais parfois l'amour n'est pas accueilli ; il risque alors d'être blessé, dégradé, menacé dans son activation même. Mais - je parle ici en théologien - dans le fond, la rencontre existe toujours. Car l'amour de l'homme est toujours précédé par l'amour de Celui qui a déposé en lui cette vocation. Dès qu'il est librement activé, l'arc de la communication entre l'homme et Dieu déploie son énergie, à la mesure de cette activation même. Il vient insérer une vie autre que les forces qui conduisent à une énergie étale, plate et morte.

N'est-ce pas en ce sens que l'on peut penser la résurrection ? Le corps physique est orienté vers la mort : entropie. Mais, dans un autre ordre, grandissent des énergies nouvelles en proportion de l'échange d'amour mis en œuvre. Des énergies qui ne sont pas soumises à la loi de l'entropie, qui peuvent grandir au contraire, même si le corps se dégrade : semences de résurrection et de plénitude. Quand survient la mort du corps en sa matérialité terrestre, les énergies nouvelles demeurent. Elles se déploient mieux encore, car elles sont délivrées de la gangue des forces de mort. Plus que jamais, au-delà de la mort, l'homme peut dire : j'existe. Du corps, il ne reste que ce qui ne se dégrade pas ; tout ce qu'il faut pour porter et communiquer la flamme de la personne. La résurrection, c'est donc la négation transphysique de l'entropie.

**Marc Donzé**

# Une vie pour la liberté et la justice

## Luis Espinal, jésuite et martyr

par Christoph ALBRECHT s.j.,\* Bâle

*Dès 1974, la Compagnie de Jésus affirmait que l'engagement pour la justice faisait partie intégrante de sa mission. Depuis lors de nombreux jésuites (plus d'une quarantaine) ont payé de leur vie leur fidélité à cette vocation. Luis Espinal est l'un d'eux. On connaît ses prières de feu, «Oraciones a quemaropa» (Prières à brûle-pourpoint). Il n'a jamais eu peur d'appeler les choses par leur nom et de faire éclater au grand jour les conflits latents. Pour lui, il s'agissait surtout de dénoncer les mécanismes de dépendance et d'oppression, d'aider les défavorisés à développer leur savoir-faire et leur conscientisation, et de prendre leur parti lorsqu'ils revendiquaient leurs droits lésés.*

«**T**ant que durera une injustice de fond, inscrite dans les structures, il n'y aura pas de vraie démocratie en Amérique latine. Comment serait-il possible d'être égaux devant la loi et les droits fondamentaux politiques, civils et humains, alors que nous ne sommes pas égaux lorsqu'il s'agit des questions de vie et de mort, de nourriture, d'éducation et de travail ?»<sup>1</sup>

Lorsqu'en 1979 les paysans des hauts plateaux boliviens (Altiplano) manifestèrent pour des prix plus justes, pour une meilleure formation et une meilleure assistance médicale, les médias les accusèrent d'attenter aux droits de l'homme sous prétexte que des familles avec de jeunes enfants étaient restées bloquées dans des lieux perdus, suite aux barricades qu'ils avaient élevées. Luis Espinal y vit l'opportunité d'attirer l'attention sur les relations de cause à effet : «Durant les 400 ans où ils ont été opprimés, personne

n'a jamais défendu les *campesinos*. Et maintenant, parce qu'ils réclament un tout petit peu de justice, on les taxe d'*Indios*, de brutes, de sauvages ou même d'ennemis de la démocratie. Si hier les chefs des paysans comme Tupac Amaru ont été cruellement écartelés, si récemment encore des centaines de *campesinos* ont été massacrés par le gouvernement du général Banzer, aujourd'hui ils ont raison d'abandonner leurs outils et leurs récoltes pour défendre leurs droits.

»Nous n'avons rien contre les touristes et les pèlerins, pour lesquels on a réclaté sécurité, nourriture et assistance médicale, mais nous exigeons que ces droits soient partagés avec les trois millions et quelques de *campe-*

\* Christoph Albrecht est engagé dans la pastorale à Bâle et prépare une thèse sur la théologie de la libération et la communication. Cet article est paru dans *friZ (Zeitschrift für Friedenspolitik)*, n° 1/03 Zurich.

*sinos* qui ont été marginalisés par les civilisés et qui le sont aujourd'hui encore.»<sup>2</sup>

Qu'il s'agisse de critiques de films, d'éditoriaux, de manuels scolaires ou de commentaires bibliques, Espinal saisissait toutes les occasions pour aborder la question sociale dans la perspective des défavorisés.

### Qui était Luis Espinal ?

Luis Espinal est né en Catalogne en 1932. A l'âge de 17 ans, il entra dans l'ordre des jésuites. Après des études de philosophie, de théologie et de sciences de la communication, il travailla deux ans à la télévision espagnole. Ses contributions firent sensation par leur opposition à la censure imposée par le régime franquiste. Ce qui provoqua son limogeage et, finalement, son départ pour la Bolivie, où il assumait diverses charges en tant que prêtre, journaliste, critique de cinéma, régisseur et professeur d'université en sciences de la communication.

L'engagement d'Espinal se reconnaissait aussi à son style de vie, à sa façon de voyager ou de renoncer à des voyages à l'étranger, à sa manière de traiter les personnes d'autres milieux sociaux. Il vivait dans une petite communauté, avec trois autres jésuites, des familles et des personnes seules, s'occupant des tâches ménagères, partageant les soucis quotidiens des familles et des voisins. Sa communauté accueillait continuellement, pour quelques semaines ou quelques mois, des personnes en panne de logement ou qui se cachaient pour des motifs politiques.



*Luis Espinal, 1977.*

Luis Espinal luttait contre les abus de pouvoir dans l'Eglise et la société, et ses idées furent combattues par les nombreux défenseurs du statu quo. Lorsque la vérité et la justice étaient en cause, Espinal ne craignait pas les conflits, même avec les représentants de son Eglise : «Il n'y a rien de plus éloigné du Christ qu'une Eglise installée au milieu des puissants de ce monde. [...] Si l'Eglise n'avait plus de biens à défendre, elle serait peut-être plus libre pour lutter en faveur de ceux qui n'ont rien ; il lui serait alors plus facile d'abolir sa bureaucratie.»<sup>3</sup> Et : «Une religion qui n'a pas le courage de parler en faveur des hommes n'a pas le droit de parler en faveur de Dieu. C'est pourquoi il est logique que l'Eglise dérange lorsqu'elle rompt l'alliance tacite avec toute forme d'oppression. [...] Dans la mesure où elle se souvient qu'elle a été fondée par un Dieu qui a été exécuté, l'Eglise ne peut être que dérangeante.»<sup>4</sup>

Soutenus par Espinal et encouragés par sa propre participation, des membres de l'Association bolivienne pour les droits de l'homme rejoignirent une grève de la faim

lancée par cinq femmes de la région minière. C'est ainsi qu'au début de 1978, plus de mille grévistes de la faim et un immense mouvement de solidarité à travers tout le pays eurent raison de la dictature de Hugo Banzer. «La grève de la faim s'est déroulée dans le cadre d'un mouvement de résistance non-violent, un combat pacifique à la manière de Gandhi ou de Luther King. Ce pacifisme a discrédité l'Etat qui accusait le mouvement d'être extrémiste et subversif ; on ne pouvait vraiment pas dire que notre manifestation troublait l'ordre public.»<sup>5</sup>

Pour Espinal et ses compagnons de lutte, le pacifisme n'avait rien à voir avec l'acceptation passive des conditions socio-politiques. Sa force venait de la décision commune de risquer sa santé, non par plaisir mais par solidarité avec ceux et celles qui n'avaient plus rien à perdre.

La dictature de Banzer tombée, divers groupes politiques s'organisèrent légalement pour se présenter aux élections, mais des tentatives de putschs entravèrent le processus démocratique. Parce que l'activité journalistique d'Espinal les empêchait de prendre plus largement le pouvoir, le 22 mars 1980 les militaires le firent enlever, torturer et exécuter.

Que peut bien nous enseigner la vie courageuse d'Espinal ? Sa vigilance contre l'abus de pouvoir des médias reste d'actualité

dans de nombreux pays où la liberté d'opinion n'est pas garantie et où il est si dangereux de critiquer le gouvernement, que journalistes et juristes adoptent dans leur activité professionnelle des critères conformistes.

## Résistance et solidarité

L'autocensure est plus dangereuse que la censure, parce qu'«elle dispense le gouvernement de pratiquer lui-même ouvertement une censure détestée. [...] Par son évidente brutalité, la censure justifie la protestation et la résistance ; par contre, l'autocensure se place d'elle-même dans le droit fil de l'escroquerie morale, de la corruption et de la lâcheté. La censure aiguillonne la résistance ; l'autocensure recouvre d'un vernis démocratique ce qui, de fait, n'est rien d'autre qu'une dictature.»<sup>6</sup>

Aujourd'hui encore, la peur de se retrouver économiquement ou socialement parmi les perdants nous pousse le plus souvent à nous aligner intellectuellement. Cette peur s'enracine dans une conception individualiste du succès. La vie d'Espinal montre à quel point le courage de résister à l'abus de pouvoir et à la corruption et la solidarité vécue avec ceux qui en sont victimes se conditionnent réciproquement.

**Chr. A.**

(traduction P. Emonet)

### À NOS ABONNÉ(E)S

Vous êtes nombreux à nous manifester votre fidélité et nous vous en remercions chaleureusement. Vous pouvez aussi nous soutenir en faisant connaître **choisir**, en incitant vos connaissances à s'y abonner ou en leur offrant un abonnement à notre revue.

#### Renseignements :

Geneviève Rosset, administration de **choisir**,  
18 r. Jacques-Dalphin, 1227 Carouge  
☎ 022/827 46 76.

<sup>1</sup> **Espinal**, *La democracia no lo resuelve todo*, in «Aquí», La Paz, 21-27.4.79.

<sup>2</sup> *El despertar del gigante dormido ?*, in «Aquí», La Paz, 15-21.12.79.

<sup>3</sup> *Tesoros de la Iglesia*, in «Última Hora», La Paz, 4.8.71.

<sup>4</sup> *Religión* in «Última Hora», La Paz, deux parutions : 31.5.71 et 6.12.72.

<sup>5</sup> *La experiencia del hambe*, Comisión de Pastoral Social, Cochabamba 1986, 11-12.

<sup>6</sup> *Autocensura*, in «Última Hora», La Paz, 14.6.72.

## Pour une laïcité du partage

par Christophe BÜCHI, journaliste, Lausanne

*L'implantation de l'islam en Occident a pour effet, entre autres, le renforcement du «combat» entre apôtres du laïcisme et tenants des religions. Les tensions cristallisent en particulier autour de la question de la compatibilité de certains signes extérieurs de la foi et de la laïcité. Pourquoi cet acharnement contre les symboles religieux ? Supprimer tout signe religieux dans les institutions étatiques est-il un gage de paix civile ? Ou n'est-il pas dangereux, au contraire, d'asphyxier les expressions identitaires ?*

En observant la vie politique dans nos contrées, on ne peut qu'être stupéfait par le zèle, voire l'acharnement, avec lequel une fraction importante de la classe politiquement et intellectuellement dominante cherche à bannir tout signe religieux, aussi discret soit-il, du domaine public.

Ce combat est dirigé d'abord contre les religions minoritaires, et en premier lieu contre l'islam souvent considéré comme une menace pour les cultures occidentales. Manifestation de cette crispation, les fameuses affaires dites du «voile» ou du «foulard islamique» qui secouent la France à intervalles réguliers. Mais la lutte contre les symboles religieux n'agite de loin pas seulement la France, avant-garde et inventrice du principe de «laïcité» (notion d'ailleurs intraduisible dans les autres langues).<sup>1</sup> Elle a gagné une grande partie des pays d'Europe occidentale. Même la Suisse, traditionnellement plus «cool» et plus coulante en matière religieuse, c'est-à-dire moins à cheval sur la séparation de l'Etat et des Eglises, ne fait pas exception. Ainsi les cantons de Genève et de Neuchâtel se sont offerts récemment des petites «affaires du voile islamique».

Ce n'est pas un hasard si l'interdiction du foulard islamique dans les écoles publiques - ou dans d'autres institutions étatiques

comme les hôpitaux cantonaux - a été débattue avec une acuité particulière dans ces deux cantons : Genève et Neuchâtel pratiquent depuis longtemps un régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat comparable à celui de la France. Pourtant, la question de savoir s'il faut interdire ou non le port de symboles islamiques se pose également dans d'autres régions de Suisse, même si ces dernières l'abordent souvent avec davantage de pragmatisme que de rigorisme.

### Le christianisme visé

L'islam se trouve dans la ligne de mire des partisans d'une laïcité pure et dure, mais il n'est pas le seul à être visé. Certes, les marques d'appartenance à la religion juive, comme la kippa, ne soulèvent de loin pas les mêmes passions - serait-ce une preuve que le judaïsme est mieux accepté dans les pays européens ou l'avatar de la mauvaise conscience de l'Occident face au peuple de la Shoah ? Cependant, la lutte des laïcistes contre l'extériorisation du religieux est œcuménique : elle vise virtuellement toutes les religions et confessions, y compris les communautés religieuses considérées comme autochtones.

C'est dire que les chantres d'une laïcité absolue ne se dressent pas uniquement contre les religions minoritaires, mais aussi contre les confessions chrétiennes (qui d'ailleurs sont en train de devenir des «minoritaires» elles aussi), et ce avec une énergie particulière même. C'est d'ailleurs avant tout dans des régions imprégnées de catholicisme que des conflits ont surgi. On se souvient de la plainte déposée par un Tessinois libre-penseur contre la présence d'un crucifix dans une école primaire du village de Cadro, plainte que le Tribunal fédéral, dans un arrêt étrange datant de septembre 1990, a cru devoir accepter. Les régions à tradition protestante, moins portées sur l'ostentation de symboles religieux, semblent davantage épargnées.

Cette «croisade contre la croix», si j'ose dire, peut blesser des chrétiens pour qui la croix est le symbole de la miséricorde divine et de la présence du Seigneur parmi les humiliés et les damnés de la terre. Mais il vaut la peine d'examiner le mobile qui anime ce qu'on pourrait, avec polémique, appeler «l'intégrisme laïciste».

## La religion, facteur de troubles ?

La principale raison de ce combat tient, me semble-t-il, à l'idée selon laquelle les religions en général, et les Eglises chrétiennes en particulier, seraient par essence intolérantes et porteuses du germe de la discorde et du fanatisme. Cette opinion, développée par une partie des auteurs du siècle des Lumières, tend à devenir un véritable dogme dans la classe intellectuelle d'Europe occidentale. Elle est même en train de devenir un lieu commun, auquel adhèrent tant le coiffeur, l'informaticien et la femme de ménage, que le professeur d'université et le manager.

Il faut reconnaître que cette opinion n'a que trop souvent l'apparence de la vérité. Notre époque, qui se veut éclairée et ra-

tionnelle, n'est-elle pas particulièrement riche en guerres dites de religion de toutes sortes ? Combien de guerres justifiées au nom de fumeux principes religieux ! Combien d'assassinats commis au nom de guerres dites saintes ! Et Oussama Ben Laden n'est de loin pas le seul à instrumentaliser la religion pour des visées politiques.

Un peu partout dans le monde, on tue soi-disant pour Dieu. L'Europe, hélas, ne fait pas exception : l'Irlande du Nord ne se trouve pas en Asie, à ce qu'on sache. Et n'est-il pas troublant, surtout pour des chrétiens, que ce soient des politiciens affichant haut et fort leurs convictions religieuses, tels que George W. Bush et Tony Blair, qui ont déclenché la récente guerre d'Irak ? Curieusement, l'engagement courageux du pape et de nombreux dignitaires religieux en faveur de la paix ne semble pas avoir ébranlé le préjugé contre «la religion, fauteuse de guerre».

La religion ne semble pas seulement porter en elle la guerre entre les peuples, mais aussi la guerre civile. Dans des sociétés de plus en plus multiculturelles et multireligieuses, la paix civique est un bien fragile. On peut, dès lors, craindre que la manifestation d'une appartenance religieuse menace cette paix. C'est cette crainte qui est à la base du combat contre les symboles religieux et qui lui confère une partie de sa légitimité. Les sociétés européennes se comportent en quelque sorte comme une famille dont les membres appartiennent à des partis opposés et qui décide d'interdire à table les discussions politiques, de peur qu'elles ne dégénèrent en pugilat.

Bannir les symboles religieux du domaine public, est-ce vraiment à la longue consolider la paix civique dans la société multiculturelle ? Ce n'est pas sûr. Au contraire, j'estime qu'une «laïcité de la dénégation» pourrait même à long terme faire le lit de la discorde, du fanatisme et des intégrismes.

L'idée qu'on peut créer un espace public absolument «neutre», libre de toute référé-

rence de type religieux, est vouée à l'échec. Il n'y a qu'à penser aux nombreux temples, églises, synagogues et lieux de prière qui sont autant de signes religieux. Et que dire des innombrables écoles et hôpitaux logés dans d'anciens monastères et églises ? Vouloir supprimer tout signe religieux dans les institutions étatiques aboutirait à un programme de destruction, à l'image de celui lancé par le dictateur roumain Ceaușescu à Bucarest.

Ensuite, la lutte contre les signes religieux au nom de la laïcité porte elle aussi le germe du fanatisme et de l'intolérance. L'interdiction du foulard islamique dans les écoles est souvent présentée dans nos pays comme une contribution à l'émancipation des femmes musulmanes qu'il s'agirait de libérer de l'oppression de leurs maris ou de leurs pères. Mais obliger une femme qui veut cacher sa chevelure à la montrer, n'est-ce pas également coercitif, voire un acte de violence symbolique ?

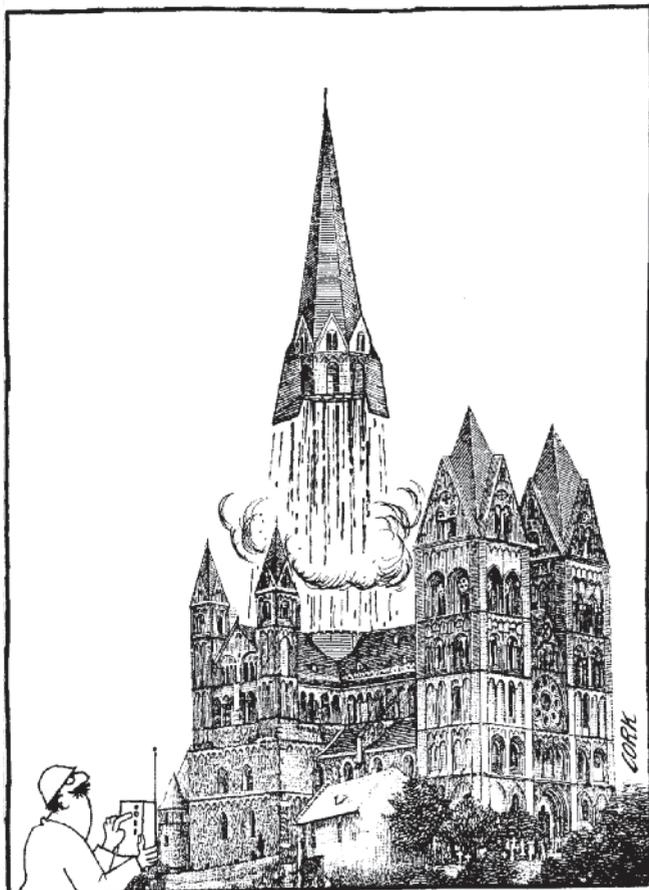
Il n'y a pas de société sans signes. Tout sémiologue sait que l'absence de signe est encore un signe. La règle prévalant chez nous de ne pas porter de couvre-chef est aussi une marque d'appartenance culturelle, un signe «discriminatif». L'imposer à tout le monde est un acte de coercition. La société peut bien sûr décider d'y recourir, mais il vaut mieux ne pas justifier cette décision au nom de la liberté, de l'égalité et du respect d'autrui.

Et puis, il n'y a pas d'ordre public neutre du point de vue culturel. L'organisation du temps, pour ne prendre qu'un exemple, est de toute évidence marquée par des traditions culturelles et religieuses. Le fait que, dans nos sociétés, on chôme le dimanche et travaille le vendredi constitue clairement un «privilege» accordé aux chrétiens

et une discrimination envers les juifs et les musulmans. Faudra-t-il un jour, au nom de la laïcité, changer notre calendrier ? Et que mettrait-on à sa place ?

Nos sociétés, si imprégnées de tradition chrétienne, ne peuvent pas, sans verser dans un iconoclasme autodestructeur, abolir toute référence chrétienne dans le domaine public. Dès lors, ne faudrait-il pas accorder aux membres des autres communautés religieuses également le droit de marquer leur appartenance, à condition, bien sûr, de ne pas l'imposer à d'autres ?

Accorder ce droit ne signifie nullement remettre en question le principe de l'Etat laïc, c'est-à-dire d'un Etat dans lequel aucune religion ou confession ne peut imposer sa façon de faire et de penser. La mani-



festation d'une appartenance religieuse dans le domaine public, y compris au sein des institutions étatiques, doit être licite, à condition qu'on respecte les règles du jeu démocratique.

Tabouiser les différences culturelles et culturelles, stigmatiser les marques d'appartenance religieuse par gain de paix civile peuvent même avoir l'effet contraire - surtout chez les nouvelles générations à la recherche d'une identité et d'une intégration. Beaucoup de jeunes portent des symboles religieux, comme la kippa, la main de Fatima ou la croix, mise à la mode par la chanteuse italo-américaine Madonna. On peut y voir un phénomène passager et superficiel ; cela a probablement une signification plus profonde : n'est-ce pas là le signe d'une recherche de sens, l'aspect mode servant en quelque sorte d'alibi ? Ces marques d'appartenance peuvent même faciliter l'intégration des jeunes issus de l'immigration. En les interdisant en revanche, on risque de repousser ces jeunes dans des ghettos communautaires.

### Question d'identité

Dans un essai à propos des «affaires du voile islamique», Mondher Kilani, professeur d'anthropologie à l'Université de Lausanne, écrit : «L'Etat ne doit pas faire comme si la religion, ou plus précisément l'identification à certains signes empruntant une tonalité religieuse, n'existait pas. Le lien communautaire, notamment à travers son expression religieuse, est une modalité qui peut affermir l'identité et constituer ainsi la base sur laquelle peut se tisser le nouveau lien civique avec le reste de la société.»<sup>2</sup>

Il est intéressant de noter que la gauche, qui a été naguère à l'avant-garde du combat laïc, est plus encline de nos jours à relativiser ce concept au nom du respect de la multiculturalité. Or, si l'on accepte que les religions issues de l'immigration se manifestent,

il faudrait bien sûr accorder le même droit aux confessions chrétiennes. C'est peut-être finalement une grande chance que, suite notamment à l'arrivée d'immigrés musulmans, on recommence à poser la question de la religion dans les institutions étatiques, et en particulier à l'école. Il est assez cocasse de constater que c'est face à la nouvelle donne musulmane que l'éducation religieuse fait son retour à l'école laïque. Nous remercierons peut-être un jour l'islam d'avoir posé avec vigueur la question de notre propre identité religieuse.

Il y a encore un autre argument qui milite contre l'interdiction des signes religieux. Dans la société multiculturelle, la paix civile n'est possible à la longue que si les différentes cultures et religions représentées entrent en dialogue et tentent de dégager les valeurs communes qui pourraient devenir la base d'un nouveau consensus social. Or il n'y a pas de dialogue dans le silence, il n'y a pas de communication sans signe. Il ne peut y avoir de consensus ou de compromis sans qu'au préalable les différentes positions aient été marquées.

Même un Etat laïc, où toutes les religions ont le droit de s'exprimer dans les limites des règles démocratiques - je dirais même, surtout un Etat laïc - doit laisser s'exprimer les paroles de vie et non pas faire régner un silence de mort.

**Chr. B.**

<sup>1</sup> L'allemand, l'anglais et l'italien, par exemples, recourent à la notion de «sécularisation», un terme qui désigne toutefois davantage un processus historique qu'un principe de l'Etat.

<sup>2</sup> **Mondher Kilani**, *Equivoques de la religion et politiques de la laïcité en Europe. Réflexions à partir de l'islam*, in «Archive de Science sociale des religions», n° 121, janvier-mars 2003, pp. 69-83.

# Réflexions sur l'enseignement religieux

par Jean-Nicolas REVAZ,\* St-Maurice

*Faut-il enseigner la religion à l'école ? Si oui, quel doit en être le contenu ? Depuis quelques années, ce genre d'interrogations se pose avec une acuité particulière. A l'âge de la laïcité accomplie, du pluralisme valorisé à l'extrême, de l'extension pour le moins douteuse du concept de religion, ce n'est rien de moins que la légitimité de tout enseignement religieux qui est remis en question. Selon leur sensibilité et leur histoire confessionnelle, les cantons romands proposent un programme différent d'enseignement religieux. Les réflexions qui suivent n'ont pas pour but de faire le tour de la question et ne prétendent nullement se fonder sur une connaissance exhaustive de ce qui se fait en matière d'enseignement religieux. Une modeste expérience personnelle dans l'enseignement public, la catéchèse paroissiale et l'enseignement privé serviront de point d'ancrage, nécessairement partiels et relatifs, au cours du raisonnement.*

Au-delà des divergences de fait, qu'il n'y a pas lieu de recenser ici, il nous a semblé qu'une réflexion de fond s'imposait. Elle concerne, prioritairement, la nature du lien qui unit religion et enseignement. Est-il accidentel ou au contraire faut-il reconnaître un lien essentiel entre religion et enseignement ? On peut affirmer que toute religion est par essence vouée à l'enseignement et, à moins qu'il ne s'agisse d'un occultisme réservé à une élite, vouée à l'enseignement du plus grand nombre.

En ce sens l'Eglise ne peut être que catholique, c'est-à-dire universelle. La fin de l'Evangile selon saint Matthieu est à cet égard sans équivoque : «Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit» (Mt 28,19-20).

Que la religion soit essentiellement un enseignement, c'est encore ce que con-

firme, chez les catholiques, la notion de tradition. Elle est reconnue comme source de vérité, parce que la transmission du flambeau de la foi entre les générations et les cultures n'est pas une donnée extrinsèque au catholicisme, mais, au contraire, en est une détermination fondamentale. La religion n'est pas transmise entre les hommes au même titre qu'un champ ou une pièce de monnaie. La transmission d'une pièce de monnaie n'ajoute rien d'essentiel à la pièce de monnaie : elle lui est totalement extrinsèque. Il n'en va pas de même pour la religion dont la transmission permanente est ce qui la rend vivante et réellement existante.

Si une pièce de monnaie abandonnée au fond d'un tiroir n'en demeure pas moins ce qu'elle est, avec son poids et sa forme spéci-

\* Enseignant de français et de religion à l'Ecole catholique d'Aigle.

fique, une religion abandonnée qui ne circule plus entre les hommes perd de sa substance et risque de disparaître. La transmission, ou l'enseignement, la définit essentiellement.

### Réduite au silence

Pour que la religion soit enseignée, encore faut-il, et c'est là une autre question, que la Parole de Dieu puisse trouver des conditions favorables à sa réception, c'est-à-dire qu'elle puisse être entendue. C'est cela qui pose problème aujourd'hui. Pendant des siècles, la question de la réception de la Parole de Dieu ne posait pas de difficultés majeures, selon que l'univers dans son entier était orienté vers Dieu, sommet de toute hiérarchie. Le monde était organisé de telle sorte que la *réception* de la Parole de Dieu - que l'on prendra bien sûr soin de distinguer de son *application* - trouvait dans le monde un site qui lui était favorable. Assurément, Dieu étant ce qu'il est, il n'a jamais eu et n'aura jamais dans le monde un espace de déploiement conforme à sa grandeur. «Venu parmi les siens, les siens ne l'ont pas reconnu» (Jn 1,11). Ce qui est nouveau, ce n'est pas l'inadéquation entre le monde et le message de Dieu, c'est le fait que la Parole de Dieu soit réduite au silence avant même d'avoir été entendue.

Pourquoi ce phénomène ? Que la Parole de Dieu ne trouve plus les conditions de son audition peut s'expliquer par au moins deux raisons. On peut tout d'abord désigner la modernité comme responsable de ce discrédit. La période moderne est en effet marquée par une idéologie scientiste, idéologie selon laquelle il n'est de vérité que scientifique, c'est-à-dire évidente. A partir du moment où l'identité entre vérité et évidence est érigée en credo, comme ce fut trop souvent le cas dans la période moderne, il est clair que Dieu ne peut plus être reconnu comme Vérité, car assurément Dieu est tout sauf une évidence au sens scientifique du terme.

A elle seule, l'idéologie scientiste n'explique cependant pas tout. Il faut reconnaître que c'est aussi, dans certains cas, par une décision de principe des Etats modernes que la Parole de Dieu a été privée d'enseignement public. Comme le dit justement le philosophe Michel Henry, «l'enseignement de cette parole - indispensable à sa transmission d'une génération à l'autre - a été proscrit des établissements d'enseignement public comme de l'éducation en général, frappé d'interdit dans le combat sans merci livré au christianisme par le dogmatisme totalitaire des Etats dits démocratiques».<sup>1</sup>

Situation proprement alarmante, il faut bien le reconnaître, qui trouve des échos jusque dans nos cantons dits catholiques. Lorsqu'en septembre 2002 un stagiaire en enseignement de l'Université de Fribourg voulut donner sa leçon d'examen en science des religions portant sur un aspect particulier du christianisme, un collaborateur de l'Université lui répondit qu'il lui était interdit d'évoquer le christianisme lors d'un examen de ce type, sous prétexte que l'Université allait lui délivrer un diplôme d'Etat, donc non confessionnel. Il fallait donc comprendre que seul le christianisme était une confession, ce qui, soit dit en passant, ne correspondait pas forcément aux intentions dudit collaborateur.

### Relativisme et ignorance

Au-delà de l'anecdote, un enseignement : le multiculturalisme, loin d'être respecté dans ce qui fait sa richesse authentique - comme autant de points différents sur la circonférence d'un cercle, reliés par une unité plus essentielle encore - est souvent utilisé par de nombreux acteurs de notre société pour évacuer le christianisme de l'enseignement public. La Parole de Dieu, alors, ne trouve plus dans le monde les conditions de son audition.



*Séance de catéchisme dans une école privée.*

Inutile de se voiler la face : enseigner le christianisme dans la sphère publique est devenu chose suspecte. Dans nos écoles, à l'ancienne appellation de «catéchèse», on préfère désormais l'appellation prétendument neutre de «science des religions». <sup>2</sup> Quand viendra-t-on nous dire qu'il est interdit d'enseigner la philosophie de Descartes et de Hegel dans nos lycées et qu'il est grand temps de remplacer ces auteurs par un programme de philosophie orientale, sous prétexte que celui-ci serait plus neutre ou encore plus ouvert ?

Entendons-nous bien : l'accès à la diversité des cultures religieuses est un complément essentiel à une bonne compréhension du patrimoine de l'humanité. Mais pour des raisons culturelles évidentes, il n'est pas défendable de présenter dans nos écoles primaires sur le même plan, comme on tend à le faire actuellement, les religions orientales et le christianisme. L'enfant qui sort de chez lui pour se rendre à l'école de son village, est-il plus marqué par les croix du cimetière

voisin, où repose peut-être sa grand-maman, ou par les fleurs de lotus qu'il ne peut associer à aucun visage, à aucune histoire, à aucune vie ? Que voulons-nous léguer à nos enfants ? Leurs racines profondes ou un vaste chaos tout aussi irréel que les images flottantes qu'ils peuvent recueillir sur Internet dans l'anonymat le plus terrifiant ?

On rétorquera que ce qui ne se fait plus dans un cadre public peut s'effectuer ailleurs, par exemple dans le cadre paroissial, la catéchèse paroissiale prenant alors le relais de l'école. Mais dispenser un enseignement chrétien n'est pas suffisant en soi ; encore faut-il s'entendre sur son contenu.

Il faut reconnaître que l'ignorance religieuse actuelle provient partiellement des lacunes de certains programmes de catéchèse. Si nos grands-parents apprenaient par cœur sans comprendre - c'est du moins ce que nous rapportent certains -, il arrive que nos enfants n'apprennent plus rien du tout, ce qui, il faut bien en convenir, n'est pas forcément plus réjouissant.

Une des grandes erreurs de l'école actuelle est l'activisme : ceux qui la réforment en permanence tentent de nous faire croire que l'apprentissage traditionnel est nécessairement passif, et donc à bannir de l'enseignement. La catéchèse tombe exactement dans le même travers lorsque, comme préparation aux sacrements, elle propose une série d'animations au détriment d'un enseignement notionnel sur la foi.

Certes, l'homme sera jugé sur l'amour, non sur la connaissance. Le christianisme n'est pas le platonisme, il est avant tout une pratique. Mais lorsque l'activisme fait loi, la foi se réduit à la confiance, la charité à l'humanitaire, et l'espérance à l'espoir de lendemains meilleurs. Les valeurs humaines pèsent infiniment, mais l'Eglise n'est pas là pour enseigner ce que d'autres peuvent faire à sa place, d'ailleurs tout aussi bien qu'elle, sinon mieux.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Tentons une explication. Comme le langage ancien de la foi, parce que suranné, n'avait plus de résonance auprès de la nouvelle génération, la solution la plus économique - et la plus désastreuse à la fois - a consisté à le mettre de côté dans son entier. Puisque les enfants s'ennuient en apprenant le credo de Nicée et que de toute façon ils ne le comprennent pas, fermons nos livres de catéchèse et incitons-les à être actifs socialement. Un peu de bonne volonté peut faire un bon chrétien, croit-on alors un peu naïvement.

## Tradition et renouveau

N'y a-t-il pas d'autres défis, autrement plus attrayants et plus exigeants à la fois, pour l'enseignement religieux aujourd'hui ? Par exemple, ne conviendrait-il pas de s'interroger sur la manière de redire, avec des mots nouveaux, l'intégralité du message originel reçu des premiers chrétiens ? Il est faux de croire que les catéchismes de nos

grands-parents n'ont plus rien à nous apprendre. Il est tout aussi faux de croire qu'on peut les présenter intacts à la nouvelle génération. L'enseignement religieux n'aura d'avenir que dans la mesure où il saura rester fidèle à ce qu'il fut toujours : un renouvellement, à la lumière des nouvelles cultures, du message du Christ, en puisant dans la Parole qui ravive toute chose.

Progressivement banni de l'enseignement public, lacunaire dans certains programmes de préparation aux sacrements, l'enseignement du christianisme aux jeunes générations a-t-il encore un avenir à la hauteur de son passé ? Dans toute situation chaotique, le chrétien sait lire des signes d'espérance.

Dans cet ordre d'idée, on ne peut que se réjouir de l'initiative de certaines écoles privées cherchant à redonner aux enfants la saveur de leurs racines. Le nouveau programme d'enseignement religieux mis en place pour cette nouvelle année scolaire dans certaines écoles catholiques du canton de Vaud est promesse d'un renouveau authentique, fondé sur une approche intelligente et ouverte de la tradition chrétienne. Lors des trois dernières années de leur scolarité obligatoire, les élèves ne travailleront rien de moins que le Symbole des Apôtres et la prière, la vie morale et les sacrements et enfin l'Histoire de l'Eglise.

Retour en arrière ? Nostalgie d'un âge d'or de l'Eglise ? Non, simple volonté de redonner au christianisme une chance à la hauteur de ce qu'il promet, et qui n'est rien de moins que le salut de l'humanité.

J.-N. R.

<sup>1</sup> Michel Henry, *Paroles du Christ*, Seuil, Paris 2002, p. 13.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : Regis Debray, *L'enseignement du fait religieux dans l'Ecole laïque*, Odile Jacob, Paris 2002, 64 p., (n.d.l.r.).

## Constitution européenne, les Eglises reconnues

par Pierre de CHARENTENAY s.j.,\* Bruxelles

*Dans une Europe profondément sécularisée, le débat sur l'introduction de la mention de Dieu ou du religieux dans des textes officiels a récemment pris des dimensions surréalistes. La Convention sur l'avenir de l'Europe, réunie à Bruxelles depuis février 2002, en a débattue dans ses dernières séances de mai et juin 2003. Faut-il s'empoigner ainsi publiquement sur une réalité dont on dit qu'elle relève de la sphère privée ? Cette question innocente pose en réalité le vrai problème. Faut-il parler constitutionnellement de la religion ou non ? L'Union a décidé qu'un Traité constitutionnel ne pouvait l'éviter.*

Ce débat a l'odeur d'un déjà vu récent. La référence à Dieu ou à l'héritage religieux a fait couler beaucoup d'encre lors de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne durant l'année 2000. Une première version de la Charte en juillet 2000 ne mentionnait aucune référence religieuse. Voyant cela, différents parlementaires d'Allemagne et d'ailleurs ont agi directement sur le président de la Convention, Roman Herzog, pour demander que soit insérée la mention «héritage religieux, culturel et humaniste». Le gouvernement français a immédiatement transmis au même président de la Convention son refus de cette formule et la proposition d'une formule plus large se référant «au patrimoine spirituel et moral».

L'argumentation a été reprise dès les 27 et 28 février 2003, lors des discussions sur les premiers articles du projet constitutionnel (notamment l'art. 2 sur les valeurs). Les Allemands ont fait pression, comme les Italiens et quelques pays candidats, pour obtenir une référence explicite au christianisme. Une pression insistante du Vatican et de quelques groupes religieux

s'était exercée dans le même sens depuis le début de la Convention. Mais la mention pure et simple de Dieu ou d'un héritage religieux n'est pas si facile.

Notre jugement peut s'éclairer de quelques principes : il importe d'abord de rappeler que le but d'une telle Convention est d'aboutir à un texte commun. Il est donc impossible de s'en tenir à une position qui conviendrait à un groupe particulier (fut-il majoritaire) ou à une nation spécifique. Tout le monde doit être conscient de ce qui est acceptable et de ce qui ne peut être accepté par les différentes traditions ou les différents pays. Le consensus est atteint quand tout le monde finit par approuver une proposition, même si celle-ci est loin de toutes les positions idéales que chacun défendait au début.

Si le débat est si complexe, c'est aussi que les partenaires n'ont pas les mêmes idées sur le rôle d'une constitution. Pour certains, comme l'Allemagne, il s'agit d'un texte fondamental capable de relativiser le rôle et le sens de la politique. Citons Mgr

\* Directeur de l'OCIPE et rédacteur en chef d'*Europe Infos*.



*Conseil de l'Europe, Strasbourg.*

Homeyer, évêque allemand, président de la COMECE (Commission des évêchés de l'Union européenne), qui affirme que «rappeler les limites du pouvoir humain, la responsabilité devant Dieu, l'humanité et la création serait montrer de manière claire que le pouvoir public n'est pas absolu».

D'autres, comme la France, y voient un texte de politique destiné à donner des orientations et des institutions pour la bonne organisation du pays. Il ne s'agit pas de relire toute l'histoire et de tout dire sur ce qui fait vivre les citoyens. Une constitution est une projection sur le présent et sur l'avenir, elle ne peut pas redire toutes les étapes du passé. A quel passé s'arrêterait-elle d'ailleurs ? Et puis, il y a des passés qu'il vaut mieux ne pas prendre comme référence car ils ont été idéologiques et violents (les guerres de religions ne sont pas si éloignées). La mention

du passé ne peut se concevoir que dans le cadre de ce qui peut rassembler l'ensemble des citoyens dans le présent, afin de les projeter sur un avenir à construire.

Par ailleurs, les intentions des partisans et des opposants à la mention de Dieu ou de la religion ne sont pas toujours explicitées. Le refus d'une mention du christianisme ou du religieux ne signifie pas systématiquement une volonté de marginaliser la religion ou de refuser l'histoire, comme on le dit beaucoup, avec un peu de mauvaise foi d'ailleurs. En effet, ceux qui désirent que l'héritage chrétien soit mentionné veulent plus que simplement évoquer le passé : ils ambitionnent de marquer le présent pour que soit assurée la place symbolique du christianisme au cœur même de l'Europe d'aujourd'hui.

Conscient de toutes ces difficultés, la Convention devait se décider. Après avoir

présenté le projet de Constitution, dont l'art. 2 ne mentionnait aucune référence religieuse, Valéry Giscard d'Estaing a expliqué, le 28 février 2003, que le préambule de la Constitution comprendra une telle référence. Tout restait ouvert sur la formule qui serait employée.

### Retour du religieux

Fin mai, V. Giscard d'Estaing présentait son premier projet de préambule dans lequel il s'était personnellement impliqué. Les phrases alambiquées du texte cherchaient à satisfaire tout le monde et du coup en décurent beaucoup. Ce texte mentionnait les «héritages culturels, religieux et humanistes» de l'Europe, ce qui manifeste un retour en force du religieux, puisqu'en 2000, lors de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux, la France avait protesté contre la mention de l'héritage religieux.

Le texte poursuivait par une liste des héritages constitutifs de l'Europe, «nourris d'abord par les civilisations hellénique et romaine, marqués par l'élan spirituel qui l'a parcourue et est toujours présent dans son patrimoine, puis par les courants philosophiques des Lumières». Cette formule apparut étrange à beaucoup de monde, chrétiens ou non, puisqu'aucune autre religion ou courant philosophique n'a empreint l'Europe comme le christianisme et que c'est lui qui manquait dans cette énumération.

Plusieurs conventionnels sont intervenus pour combler cette lacune et manifester la part du christianisme dans l'héritage religieux de l'Europe. La déléguée grecque Marietta Giannakou insistait sur les «valeurs chrétiennes universelles et le respect des convictions et croyances», le gouvernement italien souhaitait ajouter «l'héritage judéo-chrétien» ainsi que l'humanisme de la Renaissance, alors que le député tchèque František Kroupa proposait «l'héritage de

la Bible» dans lequel il voyait un lien unificateur entre chrétiens, juifs et musulmans. Le président de Bade-Wurtemberg, Erwin Teufel, (dont le nom en allemand signifie *diable*) suggérait d'insérer la «foi que le christianisme ainsi que d'autres religions ont en Dieu». Il a été le dernier conventionnel à lancer une tentative pour maintenir le nom de Dieu dans le texte.

Ainsi les traditions et cultures politiques des Etats membres varient beaucoup. Sur les 25 futurs Etats membres de l'U.E., seuls huit (un tiers environ) invoquent explicitement Dieu dans leur Constitution. Ces clivages divisent aussi les partis politiques. Alors qu'une majorité du Parti populaire européen prône une référence à Dieu, les sociaux-démocrates, les libéraux et les Verts la rejettent.

Après d'âpres discussions, le déséquilibré historique de ce deuxième alinéa du préambule a été éliminé, en biffant tout simplement les mentions de traditions spécifiques, dont celles d'Athènes, de Rome et du siècle des Lumières. Le préambule est à présent libellé ainsi : «S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine, ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables, ainsi que du respect du droit...» L'obstacle du veto français étant surmonté, il semble peu probable que la conférence intergouvernementale modifie le préambule.

La place de la religion dans la future Constitution européenne ne s'arrête pas à la question du préambule et au débat sur Dieu ou la religion. Le débat s'élargit à la question de savoir si les religions sont des réalités dont on doit parler dans une constitution et si elles doivent avoir un statut reconnu.

Pour décider de ce qui doit être inclus dans une constitution, il faut bien distinguer ce qui est de l'ordre privé, ce qui est de l'ordre public et ce qui est de l'ordre

constitutionnel. La religion est de l'ordre privé, mais pas seulement. Elle a aussi une dimension publique dès qu'elle se manifeste en rassemblement ou en institution, ce qui est d'ailleurs explicitement garanti dans la Charte des droits fondamentaux (art. 10). Pourtant, elle reste du côté de la société civile et ne peut en aucun cas être assimilée à la structure étatique, même si elle doit avoir des relations avec l'Etat.

En tout état de cause, la dimension croyante de l'individu n'est pas d'ordre constitutionnel. La formule polonaise, qui fait référence «à ceux qui croient en Dieu et ceux qui n'y croient pas», est donc tout simplement déplacée puisqu'on y mélange les domaines. La dimension croyante fait-elle partie d'une constitution ? Est-elle vraiment significative de la dimension citoyenne ? En fait, l'existence ou la non-existence de la foi n'a pas à intervenir dans la pratique citoyenne. C'est d'ailleurs sur cet argument que l'on demande aux Etats de ne pas faire figurer la religion sur les cartes d'identité. La Grèce a dû s'adapter à cette demande.

En même temps, tout le monde s'accorde à penser que la séparation des religions et de l'Etat est réelle. Si les formes de séparation sont diverses, même dans un contexte de négociation, tout Etat moderne ne peut que viser une séparation réelle (sinon formelle) des religions et des Etats, gardant l'Etat et le politique libres de toute influence directe d'une religion particulière.

## Un statut spécifique

Encore fallait-il traduire cette réalité dans un texte. La Convention ne parlait pas de rien, car, après un long débat et de nombreuses pressions, les Eglises avaient obtenu en 1998, à défaut d'une reconnaissance officielle, un bref article en annexe du Traité d'Amsterdam où l'Union garantissait le respect de leur statut dans chaque pays mem-

bres. Citons la Déclaration n° 11 : «L'Union européenne respecte et ne préjuge pas le statut dont bénéficient en vertu du droit national les Eglises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres.» Au dernier moment, dans la tradition locale belge, les mouvements anticléricaux ont obtenu une mention à laquelle ils tenaient : «L'Union européenne respecte également le statut des organisations philosophiques et non-confessionnelles.»

Dès le mois de janvier 2003, V. Giscard d'Estaing avait annoncé que la Déclaration 11 serait intégrée d'une manière ou d'une autre au texte de la Constitution. C'est ainsi qu'apparut l'art. 51 sur le statut des Eglises et des organisations non-confessionnelles. Cet article reprend mot pour mot la Déclaration 11 d'Amsterdam. Elle y ajoute un paragraphe supplémentaire : «Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintiendra un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Eglises et organisations.»

Ces quelques lignes ont une portée considérable. Elles signifient que l'Europe reconnaît que les Eglises ont une contribution particulière à apporter à la vie du continent. L'Union en conclut qu'elle doit organiser le dialogue avec elles. Loin de rejeter la religion dans la sphère privée, ce que certains pays d'Europe seraient prêts à faire, l'U.E. reconnaît au contraire que les Eglises ont une place dans l'ordre public et contribuent à la vie démocratique de la communauté.

S'il fallait faire un bilan de cette Constitution en rapport aux religions, on remarquera d'abord que les valeurs citées (art. 2) sont toutes proches de l'enseignement social défendu par les chrétiens. Le projet de Constitution n'hésite pas à reconnaître les Eglises parmi les partenaires spécifiques à l'intérieur de la société civile. Elle reconnaît ainsi qu'une partie de son héritage est en effet religieux.

**P. de Ch.**

## OMC et agriculture suisse

par Jean VALLAT,\* Les Rappes (VS)

*Le dossier agricole a fait une fois de plus l'objet de négociations tendues à l'OMC. Jean Vallat rappelle les changements que notre espace rural subit depuis les années 90 et ceux qu'induirait pour la Suisse l'introduction de l'Accord sur l'agriculture. Face à ce qu'il considère comme une grave menace, l'auteur propose une ligne qui tient compte à la fois des exigences de l'environnement, du travail et du capital.*

« **D**ans une génération, cher Monsieur, il y aura 40 millions d'agriculteurs en France ! » C'est la réponse que me fit un inspecteur général de l'agriculture française, au début des années 60, alors que je lui demandais ce qu'il pensait de la politique agricole de la Communauté européenne, dominée par le courant *mansholtien*.

Il fallait, selon cette politique, diminuer fortement le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté par une vigoureuse réforme de structure et une aide aux réinvestissements de rationalisation des méthodes de production. De plus, il fallait réduire les surfaces cultivées de 5 millions d'hectares, pour éviter une surproduction des matières premières agricoles. Un plan social était prévu, genre mise à la retraite anticipée des agriculteurs âgés et encouragement à une formation professionnelle accélérée dans les métiers non agricoles, pour les jeunes et moins jeunes qui n'auront plus d'avenir à la campagne.

Rien de nouveau sous le soleil, serions-nous tentés de dire aujourd'hui, après 40 ans d'application de la Politique agricole commune, la fameuse PAC, qui a vidé les caisses de la Communauté européenne sans avoir atteint son but - en l'occurrence : améliorer le revenu des agriculteurs restants. Nous entendons toujours les

mêmes discours, il y a toujours trop d'agriculteurs et l'agriculture coûte cher aux contribuables et aux consommateurs !

### Quand l'OMC entre en scène

La Suisse a échappé durant 40 ans à la diminution rapide du nombre d'exploitations paysannes, car elle avait su convaincre les responsables du GATT de lui accorder une exception à la libéralisation du commerce agricole, ce qui lui a permis de respecter la loi sur l'agriculture, acceptée par le peuple suisse en 1951, loi qui devait lui permettre de garder une population agricole nombreuse par une protection efficace à la frontière et par un soutien des prix à la production très supérieurs au niveau des prix européens et mondiaux. Le principe de la couverture des frais de production avait été inclus dans la loi.

Depuis les années 90, ce régime protecteur est progressivement démantelé, la vague du libéralisme économique prend le dessus, les prix agricoles chutent fortement et, avec eux, les revenus des agriculteurs, malgré de fortes contributions à l'unité de surface (les fameux paiements directs), la population

\* Professeur émérite d'économie rurale aux Ecoles polytechniques de Zurich et de Lausanne.

agricole se raréfie et le monde rural est en crise. Et tout cela pour rendre l'agriculture soi-disant plus compétitive.

La Suisse subit en petit ce qui se prépare en grand à l'OMC, où se peaufine laborieusement l'Accord sur l'agriculture qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les objectifs de cet accord sont contenus dans le traité de Marrakech qui, en 1994, mettait un point final à l'Uruguay Round. Ce traité coïncide avec la naissance de l'OMC, qui regroupe 140 pays, dont la Suisse.

Sa politique, d'inspiration néo-libérale, peut se résumer en deux mots : libéralisation et privatisation. Ce qui signifie : primauté du marché libre au niveau mondial, donc abattement progressif des barrières douanières, et libre cours à la concurrence ; application de la loi du marché à presque toutes les activités humaines, y compris les services, ce qui veut dire aussi réduction des tâches et des compétences des Etats au profit des grandes sociétés multinationales.

L'OMC fait partie, avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, des grandes institutions qui prétendent gérer l'économie mondiale, sans gouvernement mondial.<sup>1</sup> Du point de vue strictement économique, les prix doivent se former sur le marché, la valeur commerciale d'un produit n'a plus de rapport avec l'effort consenti pour le produire. La tendance à la baisse devient constante, si bien que les entrepreneurs se voient contraints d'exercer une pression toujours plus forte sur la rémunération du travail et sur l'environnement.

L'uniformisation des prix au niveau des conditions de production les plus favorables - principe des avantages comparatifs - rend impossible l'existence d'entreprises dont les conditions de production sont défavorables, que ce soit à cause de la dureté des conditions naturelles ou de la cherté de l'environnement économique dont elles dépendent.

Théoriquement, les petits et moyens paysans suisses devraient délocaliser !

Mais où ? Sur quel territoire agricole ? Les meilleures terres sont déjà colonisées. Pour l'instant, cependant, suite aux nouvelles mesures prises durant la dernière décennie ayant trait à la reconnaissance de la « multifonctionnalité » de l'agriculture et à l'octroi massif de paiements directs, on pourrait croire que l'agriculture, en Suisse, bénéficie d'un certain sursis bienvenu.

Mais ce sursis pourrait bien n'être que de courte durée. Même si la pression sur l'environnement a pu être limitée, on peut avoir des doutes sur la bonne évolution de la rémunération du travail paysan. La politique actuelle tend à favoriser les exploitations plus grandes, celles qui ont des chances de bonne viabilité à l'avenir - ce qui n'est pas certain - et à éliminer les plus petites où l'on pratique le plus souvent la pluriactivité.

De plus, la réforme de structure encouragée par les pouvoirs publics a deux effets néfastes. D'une part, elle favorise un retour à une plus forte spécialisation et à une intensification des méthodes de production, ce qui va contre le principe de la préservation de l'environnement. Et d'autre part, elle favorise l'exode agricole, ne permettant plus de respecter le principe ancré dans notre Constitution, à savoir celui d'assurer le peuplement décentralisé de notre espace rural.<sup>2</sup>

Un grand danger nous guette, celui de la marginalisation des zones rurales et de leur dépeuplement massif. Voulons-nous transformer notre pays en une grande agglomération citadine, entourée d'une vaste zone retournant à l'état de nature, envahie de buissons et de forêts ?

## Penser globalement

Notre espace rural doit rester un espace cultivé et convivial, siège d'une activité économique diversifiée permettant à une population rurale relativement dense de vivre convenablement. Mais que faut-il faire ? Que proposer ?

Il faut repenser la notion de «globalisation» et lui redonner tout son sens. On a globalisé l'économie autour du seul marché, comme si celui-ci allait résoudre tous les problèmes. Mais le marché, aussi nécessaire soit-il, n'est que l'aboutissement de tout un processus de production. Le marché ne produit rien, si ce n'est en certaines occasions un bénéfice spéculatif pour certains agents économiques... et encore !

La production, elle, à son origine, dépend des trois facteurs fondamentaux classiques : la nature ou l'environnement, le milieu de vie, les ressources naturelles à préserver ; le travail humain ou le salaire de tous les travailleurs, leur pouvoir d'achat, qui, s'il est assez élevé, favorise l'activité commerciale et les investissements ; le capital ou l'accélérateur du travail humain qui génère le profit et qui aujourd'hui se réserve la part du lion dans le revenu des entreprises (les statistiques montrent que la rémunération du capital tend à prendre toujours plus de place par rapport à celle du travail).

Repenser globalement, c'est tenir compte des besoins des trois facteurs. La nature réclame le respect de la terre cultivable, la gestion efficace de l'eau, la lutte contre les pollutions de tous genres, l'aménagement du paysage et de l'espace rural et citadin, le développement des sources d'énergie renouvelables. Il faut en tenir compte, même si, pour cela, il faut diminuer la part qui revient au capital - à moins que les prix n'augmentent ! Le travail, lui, demande à être rémunéré correctement, aussi bien dans les pays du Sud que ceux du Nord, en éliminant le dumping social trop répandu, surtout au Sud, et en respectant les acquis sociaux que nous sommes en train de saboter. Le capital, pour sa part, devrait se limiter aux besoins des entreprises pour maintenir leur patrimoine et l'améliorer en fonction des progrès scientifiques et techniques, mais pas pour spéculer et alimenter les circuits illusoire de la bourse, ou

encore procéder à des rachats, des alliances ou des fusions douteuses, préludes à des restructurations douloureuses et des suites néfastes pour la paix du travail.

Chaque entrepreneur, individuel ou de nature sociétaire, doit se soumettre à ces trois exigences également prioritaires. C'est cela penser globalement ! Utopie que tout cela ? Nous serions tentés de répondre que l'économie est trop forte, telle que nous la connaissons aujourd'hui, et que l'individu ne peut rien contre elle !

### Le retour à la base

Là, je reviens à la réflexion de mon ami inspecteur général de l'agriculture française, Jean-Marius était son prénom,<sup>3</sup> et qui dans un élan visionnaire voyait la France avec 40 millions de paysans. J'avoue que sur le moment je ne savais que penser : était-ce une boutade ou une réelle vision de l'avenir ?

Réflexion faite, il voulait tout simplement affirmer que la spécialisation et la rationalisation à outrance de l'agriculture conduit à une impasse sur le plan humain et qu'un jour, peut-être pas si lointain, tous les hommes et toutes les femmes devront participer plus ou moins directement à la production de leur propre nourriture, et ceci dans tous les endroits où une terre pourra être cultivée. Cela allait dans le sens d'une polyvalence des activités économiques qui était déjà très répandue en Suisse. Il s'agit maintenant de ne pas perdre ce précieux acquis.

Des signes d'un rapprochement entre cultivateurs et consommateurs se manifestent concrètement, modestement encore. Je citerai deux exemples récents. Le premier est celui d'un paysan de l'Oberland bernois, Paul Wyler, qui propose - par Internet, rien de moins - des contrats de location d'une vache pour la saison d'alpage.<sup>4</sup> Voici sa justification : «Le citadin



aura droit à tout fromage produit par sa vache, mais il est tenu par contrat de rendre visite une fois à sa chérie. Il doit travailler au moins quatre heures sur l'alpage. Si la traite est réservée à la fromagère, il doit en revanche déplacer les pierres qui dérangent dans les prés, couper la mauvaise herbe ou enlever le fumier en automne... les habitants des villes doivent mieux connaître l'élevage en montagne.» Un rapprochement que j'espère prometteur !

Le deuxième est celui de «l'Affaire Tourne-Rêve», expression dérivée de la plante tournesol. Un agriculteur de la campagne genevoise, Alexis Corthay, propose un contrat de location de 60 m<sup>2</sup> de terrain donnant droit à en recevoir la récolte sous forme d'un estagon d'huile de tournesol. Une forme de rapprochement fort bien résumée dans *Le Courrier* : «De petites actions comme "l'Affaire Tourne-Rêve"

donnent un sens à une "autre agriculture" qui pourrait devenir l'affaire de chacun.»<sup>5</sup>

On pourrait croire qu'il y a transmission de pensée entre Jean-Marius et Alexis ! Pratiquement, producteurs et consommateurs s'intègrent dans la filière entre production et consommation. D'une façon générale, on constate un développement de la vente directe et de l'agriculture contractuelle. Cela va dans le sens de l'économie de proximité.

### **Droit à la sécurité alimentaire**

Sur le plan politique, les agriculteurs ne restent pas en arrière. Au-delà des grandes manifestations que la Coordination paysanne européenne (CPE) a organisées en France, en Belgique, à Genève, ils militent pour que l'on redonne à l'agriculture une

certaine primauté. Ils ont proclamé la notion de «souveraineté alimentaire»<sup>6</sup> en souhaitant que l'on s'écarte radicalement de l'agriculture dite productiviste et de tous ses inconvénients reconnus : dégradation des sols, gaspillage de l'énergie et de l'eau par l'intensification de certaines cultures, exploitation des ouvriers immigrés, abandon des terres marginales, disparition de la biodiversité, uniformisation de la nourriture et «malbouffe», avec la complicité des firmes multinationales.

Ils préconisent au contraire que l'on mette en place des structures d'exploitation plus petites, mieux dotées en force de travail, pratiquant la polyculture tout en aménageant l'espace rural en collaboration avec les autres habitants exerçant d'autres activités économiques. Cela implique une nouvelle politique agricole.

Il faudra reconnaître à toutes les nations le droit à la «souveraineté alimentaire», en lieu et place de la dépendance absolue du marché ! Voici ce qu'en dit Susan George : «C'est de la folie de dépendre d'un lointain marché mondial aux prix imprévisibles. Ce sera beaucoup plus sûr de nourrir tout le monde avec un grand nombre de petits et moyens agriculteurs, produisant le plus souvent pour la consommation locale et régionale.»<sup>7</sup>

La reconnaissance de la souveraineté alimentaire est loin d'être utopique, elle peut même être justifiée par l'OMC elle-même. En effet, dans le préambule du projet de négociations, on peut lire : «Nous convenons que le traitement spécial et différencié fera partie intégrante de tous les éléments des négociations... de manière à permettre aux pays en développement de tenir compte de leur développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural... Nous prenons note des considérations autres que commerciales... présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en

compte dans les négociations, comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture.»<sup>8</sup>

Bien que la Suisse ne puisse être classée dans la catégorie des pays en développement, elle doit pouvoir faire valoir des points de vue «autres que d'ordre commercial» et faire ressortir d'autres priorités ayant trait aux exigences des secteurs social et environnemental, dans l'élaboration de sa politique agricole. De plus, elle peut se baser sur le droit de tous les peuples à la sécurité alimentaire, ce «droit de tous les peuples de déterminer leur propre politique agricole et alimentaire, en fonction de leurs besoins et en étroite collaboration avec les organisations de producteurs et de consommateurs».

### La Suisse doit en profiter !

Les négociateurs de notre pays doivent prendre courage et faire valoir, au titre de traitement spécial, les lignes directrices suivantes :

- l'encouragement d'une agriculture couvrant en priorité les besoins du pays ;
- le retour à une protection douanière qui permette de garantir le droit à l'existence des petits et moyens paysans et de ceux qui pratiquent l'agriculture à titre secondaire en combinaison avec d'autres activités lucratives, ceci tout particulièrement en région au relief tourmenté et en haute altitude ;
- l'ouverture des frontières aux produits en provenance du Sud que nous ne produisons pas ou en quantité insuffisante, dans la mesure où des garanties peuvent être données du respect d'un code à définir concernant les secteurs social et environnemental ;
- l'extension de la production sous contrat pour les produits d'origine végétale ou animale, dans le but d'adapter l'offre à la demande, sous la responsabilité des producteurs et de leurs organisations ;

- l'abandon de toute subvention à l'exportation de produits agricoles transformés ou non ;
- le retour à une politique de prix qui couvrent les frais de production d'exploitations bien gérées de plaine, et réserver les paiements directs différenciés en fonction des conditions de production défavorables - zones de collines et de montagne. Nous reviendrions à une conception plus saine de l'économie en demandant un peu plus au consommateur et en déchargeant massivement les caisses publiques. Une faible hausse des prix à la production n'influence que peu ceux à la consommation, puisque la part du produit des ventes sur les marchés ne représente plus, pour les producteurs, qu'un petit 30 à 35 % ;
- le respect de l'autonomie régionale en matière de développement économique, pour assurer de façon durable l'occupation décentralisée du territoire ;
- l'intervention des négociateurs suisses pour une meilleure régulation des marchés internationaux des matières premières pour faire respecter les règles du commerce équitable. La rémunération des travailleurs du Sud, par le truchement de prix plus justes, constitue le meilleur moyen d'assurer le développement autonome des pays du Sud. Ce serait beaucoup plus efficace que l'aide publique au développement que distribuent parcimonieusement les pays du Nord.

Ce sera certainement très difficile de faire admettre aux milieux dominants de l'économie actuelle un renversement des priorités, soit : partir d'exigences autres que strictement commerciales, pour aboutir à un ajustement des prix sur les marchés proches ou lointains. La lutte sera rude, mais ce sera le seul moyen d'établir plus de justice distributive sur notre planète.

J. V.

<sup>1</sup> Cf. **Susan George**, *Remettre l'OMC à sa place*, ATTAC, mai 2002.

<sup>2</sup> Cf. **Willy Streckeisen**, *Ah, que la montagne est belle*, in «Uniterre», décembre 2002.

<sup>3</sup> J.-M. Gatheron, co-fondateur, avec les Pères Carré et Leuret, du grand mouvement «Economie et humanisme». Il a écrit en 1943 le premier numéro de la revue du même nom, sous le titre *Le pain et l'or*. Il est décédé en 1992, à l'âge de 97 ans.

<sup>4</sup> *Prenez une vache en leasing sur Internet*, in «Le Matin», Lausanne 7.7.03.

<sup>5</sup> *200 000 soleils chauffent la terre d'une autre agriculture*, Genève 17.7.03.

<sup>6</sup> *Dossiers Global. L'agriculture a le droit d'être protégée*, Communauté de travail (Swissaid, Action de travail, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas), Berne février 2003, 26 p.

<sup>7</sup> *Op. cit.*

<sup>8</sup> Cf. **Susan George**, *Négociations sur l'agriculture*, in «Projet du Comité de l'agriculture de l'OMC», 18.3.03.

5

**connaissance**  
**de l'Islam**  
Pour mieux se comprendre

(Origines de l'Islam- Mahomet-  
Cycle de la vie musulmane et fêtes-  
Traditions- Cinq piliers- le Coran.

**Avec Raphaël Deillon, père blanc**

**lieu :**  
Centre St-Boniface, Genève

**horaire :** 18h30 à 20h30

**les six mercredis suivants :**

8 et 22	octobre	2003
5 et 19	novembre	2003
3	décembre	2003
14	janvier	2004

**Inscriptions pour ce cours ou d'autres :**  
Eglise catholique romaine  
Dpt de la formation,  
☎ 022 319 43 43

## Sexisme et misogynie

*Dans le **choisir** n° 521, mai 2003, Gérard Joulé se penchait sur Roland Jaccard, dandy nihiliste. A la question de savoir s'il pouvait y avoir un dandysme féminin, M. Joulé répondait clairement, non, «pour la raison qui exclut la femme du sacerdoce. Comme trop enfoncée dans son sexe auraient dit, et ont dit, les Pères de l'Eglise. Du moins Tertullien, le plus radical de tous.» Une lectrice réagit à ces propos.*

Ce passage, simplement plaisant pour les hommes, peut être douloureux ou blessant pour les femmes : elles se savent exclues de la prêtrise ; elles sont dites «trop enfoncées dans leur sexe» (la femme trop ceci, pas assez cela, jamais à la hauteur). Les pays francophones (pour ne parler que d'eux) ont une longue tradition misogyne, alimentée par la pensée de la Grèce antique qui a influencé la pensée juive, puis chrétienne. En droit romain, la fille passait de la tutelle du père sous celle du mari. Les femmes continuent à en subir les retombées dans bien des domaines.

Ce qui me préoccupe n'est pas ce qu'un homme donné ressent en son for intérieur pour les femmes, mais la manière dont il parle d'elles. Car dans leurs propos publics (écrits ou oraux), nombre d'hommes continuent à véhiculer des plaisanteries et des préjugés misogynes (parfois par le biais de citations). Passés de génération en génération, ces propos entretiennent un climat très machiste, avec pourtant des exceptions.

Le pape Jean Paul II a affirmé que l'homme et la femme ont la même valeur et la même dignité. Plus un homme en sera convaincu en son for intérieur, plus il sera critique face au propos sexiste, moins il le répercutera. A plus forte raison s'il est chrétien. Chez le Christ, aucune remarque défavorable aux femmes. Contrairement aux hommes de son temps, il les écoutait, il s'entretenait avec elles et les défendait au besoin. Cela faisait partie de l'annonce du Royaume.

**Choisir** est une revue de haut niveau. Il m'arrive de la trouver un tantinet trop masculine, ce qu'accentue une langue française devenue hostile aux féminins il y a deux ou trois siècles et restée telle jusqu'à un passé récent.

**Hélène Ambord**  
Zurich

## Le rayonnement de Paul Signac

par Geneviève NEVEJAN, Paris

Organisée sous l'égide de Françoise Cachin, petite-fille de Paul Signac et directeur des Musées de France, l'exposition Signac est la première rétrospective en Suisse<sup>1</sup> et la deuxième en Europe consacrée à l'un des chefs de file, avec Seurat, du néo-impersonnisme.

Connu et inconnu, tels sont les épithètes qui pourraient paradoxalement définir Signac aux yeux de sa petite-fille. Disparu à la naissance de celle-ci, ce prestigieux grand-père ne fut connu que par le souvenir familial religieusement entretenu. Signac se serait mal prêté à cette image, lui qui fut toute sa vie durant «un jeune homme», ainsi que nous le confie sa petite-fille, luttant avec cette énergie de la jeunesse contre les conventions esthétiques officielles, quand il ne militait pas en faveur des idéaux anarchistes.

Curieusement, celui qui fut un maître avait œuvré sans maître, en autodidacte. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avait vu monter un vent de révolte à l'encontre des académies et de l'enseignement dispensé par l'Ecole des Beaux-Arts. Nourri de l'exemple des impressionnistes, Signac sera l'héritier de ces premières révolutions esthétiques, avant de devenir lui-même l'acteur insurgé de cette histoire des avant-gardes.

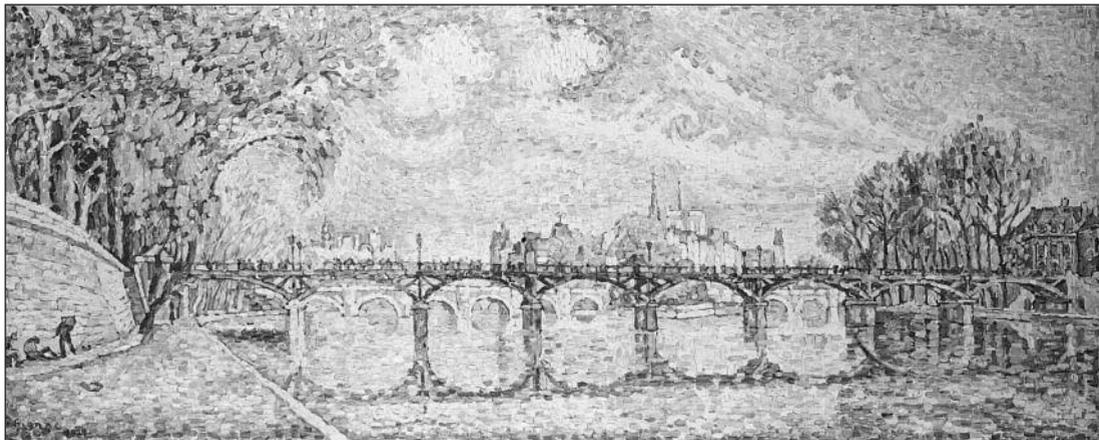
Signac fréquente Montmartre, le cabaret *Le Chat noir*, les milieux littéraires, côtoie Huysmans, les écrivains symbolistes et naturalistes. La rencontre de Seurat, élève au tempérament solitaire à l'Ecole des Beaux-

Arts, est décisive. Elle incite le peintre à renoncer à l'impressionnisme au profit d'un art résolument moderne en osmose avec la science. Exposé en 1886 à la huitième et dernière exposition impressionniste, *Un Dimanche à la grande jatte* de Seurat - qui résultait des lectures de traités théoriques - sera le manifeste de ce nouveau courant esthétique baptisé «néo-impersonniste» par Félix Fénéon, fondateur et rédacteur de la *Revue blanche*. Signac lui-même consacra en 1898 un ouvrage théorique au néo-impersonnisme, intitulé *D'Eugène Delacroix au néo-impersonnisme*.

Homme de son temps, le rôle de Signac auprès de la jeune génération sera aussi déterminant. Matisse et Derain le fréquentent assidûment à Paris et à Saint-Tropez. Ardent défenseur de la modernité, Signac soutient leurs innovations et donne aux futurs peintres fauves la possibilité d'exposer au Salon des Indépendants, qu'il avait fondé avec Seurat en 1884. Dépourvu de comité de sélection, «sans jury ni récompense», le Salon des Indépendants joua un rôle central dans l'émergence des avant-gardes durant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### Perpétuelle évolution

Rejeté par les néo-impersonnistes eux-mêmes, le terme de pointillisme est impropre à qualifier ce nouveau mouvement,



*Pont des arts, automne (1928), huile sur toile.*

tant il le réduit à la manière d'appliquer la touche. En réalité, le néo-impressionnisme divise la couleur en juxtaposant de petits points de couleurs pures. Le mélange s'établit optiquement et non plus sur la palette. «Un recul de deux pas, constate F. Fénéon, et toutes ces versicolores gouttes se fondent en ondulantes masses lumineuses ; la facture, on peut dire, s'évanouit.»

L'adhésion pleine et entière de Signac au néo-impressionnisme n'exclut pas une sensibilité au contexte du naturalisme dont l'influence s'exerça jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. *Un Dimanche* de 1890, où le peintre reprend ce thème de l'ennui conjugal cher à la littérature naturaliste ainsi qu'aux peintres nabis, confronte dos à dos un homme et une femme. Aucune communication par le regard dans cet intérieur bourgeois envahi d'objets auxquels la facture pointilliste confère un hiératisme glacé, en accord avec la dimension psychologique de l'œuvre.

Celle-ci clôt une période à laquelle succède l'exécution de marines, d'esquifs de plaisance, enfin ce thème de la mer et des rivages qui l'escortera toute sa vie durant. Au détriment du contenu narratif, les peintures des années 1890 laissent surtout entendre la recherche des lois desquelles

pourrait naître la beauté. Les paysages du petit port normand de Port-en-Bessin, nés de ses réflexions théoriques, sont des variations formelles et rythmiques qui opposent les lignes contraires à de subtiles harmonies chromatiques. Félix Fénéon en perçoit clairement les ambitions lorsqu'il les qualifie de «spécimens d'un art à grand développement décoratif, qui sacrifie l'anecdote à l'arabesque, la nomenclature à la synthèse, le fugace au permanent».

## Aquarelles

La disparition prématurée de Seurat en 1891 marque une autre étape de l'évolution du peintre. Signac cherche de nouveaux horizons, il est las de l'agitation parisienne autant que des côtes bretonnes où «il pleut trop». Son choix se porte sur Saint-Tropez, où le peintre passera désormais plusieurs mois de l'année dans cet éblouissement du Parisien qui découvre la lumière. Celle-ci lui suggère la pratique de l'aquarelle, à laquelle il se consacre jusqu'à sa mort avec une énergie et un bonheur inépuisables. L'exposition de Martigny souligne avec justesse cette part importante de son œuvre.

Signac renonce alors au pointillisme de la touche au profit de la transparence et de l'éclaircissement de la couleur. Cette technique répond également à sa prédilection pour les voyages, à un moment où ceux-ci ne cessent de se multiplier. Ses aquarelles constituent de véritables carnets de voyage qui nous transportent à Venise, Gênes, Constantinople, en Hollande et en Suisse. «Avec cette méthode, écrit-il dans son journal en date du 20 juin 1894, un mois à Venise d'impressions cérébrales, de souvenirs, de notes, de croquis vous permettra de travailler deux ans... tandis qu'autrement vous n'en rapporterez qu'une ou deux études.»

Au lendemain de son séjour à Venise, en 1904, on note une accélération de sa production. A l'instar de Turner qu'il admire, le peintre aquarelliste rêve de réaliser des séries, ce dont le mécène Gaston Lévy lui donne l'occasion. Pour ce dernier, Signac exécute deux cents aquarelles d'après deux cents ports de France. Parachevé à l'âge de 70 ans, cet ensemble exceptionnel présenté à Martigny est l'expression de son engouement pour l'aquarelle, qui deviendra précisément sa joie de vivre durant les dernières années de son existence. Ces aquarelles sont en outre le témoignage d'un homme moins tourné vers l'imagination ou l'introspection que vers l'observation enthousiaste du réel.

Si la *Femme à l'ombrelle*, portrait de Berthe qu'il vient d'épouser, est sans doute un hommage au *Dimanche à la grande jatte* de Seurat, Signac ne cesse plus dès lors de se détacher de la rigueur théorique du néo-impressionnisme. Il évolue vers un art plus libre et plus personnel. Dans ses premières toiles tropéziennes, la touche s'élargit, la spontanéité l'emporte vers un lyrisme auquel s'ajoute un chromatisme exacerbé. *Voiles et pins* exalte «la chanson de lumière et la douceur de la vie ensoleillée du Midi», ainsi que l'écrivait en 1896 le poète Emile Verhaeren.

Signac devient plus que jamais un peintre coloriste, épris de luminosité. Ses toiles, d'une luxuriance lyrique qui confinent à la sensualité, annoncent le fauvisme. Rencontré à Saint-Tropez, Matisse s'essaie dans *Luxe, calme et volupté* à la facture néo-impressionniste, alliée à un chromatisme exalté, auquel ne tardent pas d'adhérer Camoin, Manguin et Marquet, également présents à Saint-Tropez.

## L'aura d'un maître

D'Eugène Delacroix au néo-impressionnisme de Signac, les fauves retiennent «sa religion de la couleur», écrit à juste titre Françoise Cachin. On n'insistera jamais suffisamment sur l'influence féconde et profonde exercée par ce texte théorique, réédité en allemand en 1903 et en France sept ans plus tard. Nul doute que les pionniers de l'abstraction que sont Delaunay, Klee et Kandinsky ont médité la leçon de la couleur dispensée par Signac.

Président à partir de 1908 du Salon des Indépendants, le peintre ne cessera de côtoyer ceux qui fomentent les avant-gardes. Il avait soutenu les fauves, il encouragera les cubistes. Luce, Van Rysselberghe, Cross, Maurice Denis, Bonnard, Vuillard, Derain et Matisse seront les habitués de La Hune, l'atelier de sa villa tropézienne, animé de débats d'idées, d'audace et d'innovations picturales.

Son œuvre constitue à cet égard un témoignage exemplaire et irremplaçable tant l'importance d'un artiste se mesure aussi à l'aune de l'aura exercée auprès des générations futures.

G. N.

<sup>1</sup> A la Fondation Pierre Gianadda, Martigny, jusqu'au 25 novembre.

## André Breton

### De l'intolérance comme vertu cardinale

par Gérard JOULIÉ, Lausanne

Il y avait une fois un homme qui adorait la morale et se méfiait de la psychologie comme de la peste et du choléra, préférait la mauvaise à la bonne foi et la vertu au vice, au sens où Robespierre et Saint-Just entendaient ces deux mots, ne supportait pas l'homosexualité et se brouillait avec ceux de ses amis qui entretenaient une liaison irrégulière et illégitime. Le mélange des genres lui était odieux.

Il ressemblait, lui l'ennemi juré du christianisme, à ces inquisiteurs acharnés à préserver la pureté de la foi, ainsi qu'à ces révolutionnaires qui ne craignent pas de faire tomber des têtes dans un panier pour assurer le triomphe de la Révolution, en signant d'une main parfaitement soignée des arrêts de mort contre les adversaires de la Liberté sans remuer un cil. Il détestait par-dessus tout le laisser-aller, semblable encore en cela à ces catholiques pour lesquels il n'existe pas de péché véniel.

Un homme se définit par ses refus et par ses dégoûts. Ceux d'André Breton étaient nombreux. Car il est beau qu'un homme ait des haines et des jugements tranchés comme des lames d'épées. Je pardonne à Breton d'avoir excommunié le vers régulier de la poésie à venir par haine de la cheville et du «e» (non) muet ; mais refuser la rime, quelle lâcheté, et tolérer la bouillie tronçonnée du vers blanc, quelle faute de goût, pire qu'un péché mortel !

Qu'est-ce que le surréalisme ? Un jeu d'enfants pervers, un acte terroriste ? Ne serait-il pas nécessaire, d'une façon ou d'une autre, de reprendre à l'improviste l'idée surréaliste annulée dans un paysage qui ressemble sans doute à celui bouché qu'un certain nombre de jeunes gens au sortir de la Première Guerre mondiale avaient juré de bouleverser sans retour.

Que voulaient ces jeunes gens qui posaient des mots comme on pose des bombes pour les voir fleurir ? Ils étaient ennemis de l'ordre dans les mots, disciples de l'extraordinaire et du hasard dont ils aimaient à parler doctement, comme du destin. Cherchaient-ils de nouveaux moyens d'expression ? Étaient-ils d'autres romantiques, des idéalistes sociaux ? Ils nourrissaient en tout cas une solide méfiance à l'égard de la littérature. Ils n'en faisaient pas leur distraction favorite. Ils partaient de la révolte. Breton reproche à Eluard son déviationnisme littéraire, comme on reprochera au délicat poète qu'est André Marty son déviationnisme politique.

Les motifs de ce soulèvement viennent d'une grande répulsion à l'égard de la réalité habituelle, celle qu'on nous a apprise à respecter. Les lois cartésiennes de l'esprit sont rejetées. Les principes moraux sont écartés : ce que Freud a fait pour le cerveau, Sade le fait pour la conscience. Tous deux nous libèrent des impératifs d'une société menteuse et d'un monde que nous

regardions à travers les lunettes de M. Descartes, en nous chauffant les pieds sur les œuvres de M. Aristote.

De l'autre côté du miroir, nous trouverons les rêves, les rencontres magiques, les contes de fée à la portée des grandes personnes. Le surréalisme pense que les hommes ont construit un univers limité et boiteux où ils se tiennent enfermés, tandis que le cosmos, à l'image duquel ils sont créés, souffre mille libertés et leur offre une vie beaucoup plus exaltante. «Tout porte à croire, écrit Breton, qu'il existe un certain point de l'esprit où la vie et la mort, le réel et l'imaginaire, le passé et le futur, le communicable et l'incommunicable, le haut et le bas cessent d'être perçus contradictoirement.»

La coïncidence des opposés, chère à Nicolas de Cues et à de nombreux Pères de l'Eglise, demeure à l'ordre du jour. Le dérèglement de tous les sens prêché par Rimbaud, voilà la méthode pour oublier la droite et la gauche, le passé et l'avenir. Un éternel présent, une éternelle surprise seront les récompenses de l'attitude surréaliste.

Cette métaphysique entraîne plusieurs conséquences sur le plan pratique et sur le plan littéraire. Il est à peine besoin de mentionner l'écriture automatique, dont le but était de donner les pleins pouvoirs à l'inconscient. Tout ceci réclame quelque application. On ne se contente plus des rencontres de hasard, on fabrique du hasard. L'insolite devient aussi habituel que les sages proportions qui flattaient l'œil de Poussin. Notre fameux dérèglement de tous les sens n'est plus qu'un dérèglement du sens grammatical. L'humour noir tend ses filets chez les chansonniers et cela ressemble plus à une farce de potache qu'à une lutte contre les puissances des ténèbres.

Entre le jeu et la magie, entre le goût des canulars et le besoin de forcer les frontières du réel, apparaît une faille qui marquera le surréalisme tout au long de son histoire. Les uns lui reprocheront de ne

pas être entré sérieusement dans l'action révolutionnaire. Les autres diront qu'ils n'avaient pas cherché une philosophie mettant fin à toutes les philosophies, mais une bande de copains avec qui partager l'espoir et le dégoût.

## Un homme de colère

À l'instar de Pascal et de Valéry, Breton ne lisait pas de romans, car le roman c'est le développement, en délayage, c'est la vie dans son lent et fastidieux déroulement. Il ne voulait pas non plus qu'il fût question d'œuvre d'art et dédaignait foncièrement la littérature et ceux qui, par ce moyen, s'imaginent gagner les rivages lointains de la postérité et descendre ainsi paresseusement le fleuve des siècles. Il comparait le sillage argenté que laisse un écrivain à la bave d'un crapaud.

Breton voulait n'écrire que de surcroît, par-dessus le marché, lorsqu'il débordait. C'était ça la poésie pour lui, ce débordement, ce trop-plein qui s'écoule d'une vaste nappe d'eau.

Au cours de ses dernières années, le souffle vint cependant à lui manquer. A grand peine et par sentiment d'un devoir urgent, pour insulter, par exemple, de très haut une vilénie, il rédigea des textes où la révolte crie comme enrôlée sa plus intime conviction et s'empêtre dans un mélange de dogmatisme pâteux et d'images retombantes. Breton n'écrivait alors que pour soulager sa conscience. Ce n'était pas un homme de dialogue et de conciliation. Les hommes de colère et de prophétie ne sont jamais des hommes de dialogue. Il ne séparait pas la politique de la poésie, ni la poésie de la morale, ni la morale d'une certaine façon d'être. Avec de telles exigences il ne pouvait qu'être fanatique.

Il voyait plaisamment dans Sade un moraliste et dans la Révolution française une entreprise de moralisation de la vie

publique en France. Pourquoi pas. Si l'Ancien Régime était corrompu, la Révolution est forcément morale. Et la morale ne sait faire autre chose que guillotiner.

Ce qu'il y avait surtout d'extraordinaire en lui, c'est que c'était un homme pour qui ni Rome ni Athènes ni Jérusalem, les trois villes piliers de toute la culture occidentale, n'existaient. Il disait : « Il y a plus de deux mille ans que nous sommes occupés par les gréco-latins. Jamais de ma vie je ne mettrai les pieds en Grèce ni en Italie. » C'est pourquoi il allait au Mexique. La poésie était pour lui le chant et la protestation de l'occupé celte et breton à l'occupant romain. Tout en lui exprimait l'incrédulité foncière à un ordre immuable.

Le libertinage sexuel lui paraissait une frivolité odieuse. Ce qu'il détestait, c'était l'accommodement et le caprice. Non pas au sens d'une morale fondée sur l'autorité d'une vérité révélée réfléchissant les idéaux de la société et de la famille.

### Désillusions

Mais on ne peut pas vivre en état d'inspiration et d'exaltation à tous les moments de son existence, en état de tension permanente. Il y avait naturellement des chutes de tension entre les éclats d'insolence et d'indignation morale de Breton et sa vie quotidienne. Lui qui avait conseillé aux parents, aux temps de sa flamboyante jeunesse, de semer leurs enfants au coin d'un bois ne redoutait pas l'inconséquence d'adorer sa fille Aube.

Lui qui était révolté par le dieu monothéiste manifestait une indulgence étrange



André Breton.

devant les dieux ou les demi-dieux des religions primitives, sans doute parce que les tireurs de tarot, les sorciers et les chamans, notre culture les avait mis sous le boisseau, comme les Celtes l'avaient été par les gréco-romains.

Breton, c'est l'homme qui a pensé que le grand matin (prédit par les prophètes) était arrivé, où pourraient se nouer l'inconscient conçu comme une fontaine de jouvence et la vie vécue comme poésie permanente. Il a été l'acteur principal de cette synthèse impossible dans la réalité et assez vite il a dû se résigner à devenir le greffier et l'exégète de ses désillusions. Car l'inconscient freudien n'a pas ressuscité l'alchimie et l'occulte, malgré la glose mallarméenne de Lacan, et Nicolas Flamel est décidément aussi introuvable dans les rues de Paris que la clé des songes.

Non, la morale n'est pas, faute d'utiliser à tour de bras la guillotine, la garantie suprême de l'invention poétique, et l'écriture automatique n'engendre pas le merveilleux promis. Et pourtant, ce que le premier universitaire venu pourra savamment désigner comme les erreurs de Breton ou de la révolution communiste est sans contredit

préférable au sommeil mercantile dans lequel nous sommes tombés.

Stupéfiante disponibilité de Breton et des autres dans ces années décisives. La rue est à eux. Un incident minime, une rencontre peuvent changer le cours de l'existence. Le hasard est enfin débusqué. Un lapsus peut révéler des trésors. La pensée parle toute seule et sort du ventre des hystériques. L'histoire est suspendue, les nouvelles cryptées. On rencontre enfin *Nadja* sur le boulevard Magenta et c'est l'amour impossible et fou. Les femmes sont des passantes non des revenantes. Artaud demande : «Qu'est-ce qui vous dégoûte le plus dans l'amour ? Mais c'est vous, mon cher ami, mais c'est moi», répond Breton.

De faux romans en faux poèmes, de manifestes flamboyants comme des déclarations de guerre en essais laborieux, Breton se surpasse dans l'invective, faiblit dans l'occultisme. Il n'est jamais meilleur que dans l'humour noir.

En dehors de toute philosophie, il a vu dans l'amour fou (qui est le contraire de l'amour libre) la voie la plus certaine pour échapper au temps. «Ce que j'ai aimé, écrit-il dans *L'Amour fou*, que je l'ai gardé ou non, je l'aimerai toujours. J'ai parlé d'un certain point sublime dans la montagne. Il ne fut jamais question de m'y établir à demeure. Il eut d'ailleurs, à partir de là, cessé d'être sublime, et j'eusse moi cessé d'être un homme. Faute de pouvoir raisonnablement m'y fixer, je ne m'en suis du moins jamais écarté jusqu'à la perdre de vue...»

## Magnifique attente

Il y a donc des limites à l'entreprise surréaliste qui s'appellent la vieillesse et l'usure. A la fin de son livre *Entretiens*, Breton cite Chateaubriand : «Enfant de la Bretagne, les landes me plaisent. Leur fleur d'indigence est la seule qui ne se soit pas fanée à ma boutonnière.» Et il pour-

suit : «Je participe aussi de ces landes, elles m'ont souvent déchiré, mais j'aime cette lumière de feux follets qu'elles entretiennent dans mon cœur.» Pour nous, c'est ce breton sans majuscule qui compte, celui qui disait rechercher «l'ombre et la proie fondues dans un éclair unique», celui qui écrivait : «J'aimerais que ma vie ne laissât après elle d'autre murmure que celui d'une chanson de guetteur, d'une chanson pour tromper l'attente.» Indépendamment de ce qui arrive, n'arrive pas, c'est l'attente qui est magnifique et la marche à travers bois.

Parce que cette chanson du guetteur, cette chanson de misère et d'amour, cette chanson de troubadour n'est pas galvaudée dans son œuvre ; parce que la poésie s'infiltré chez lui entre deux théorèmes, comme un éclair dans un ciel plombé, comme un rai de soleil entre deux nuages noirs, André Breton mérite un meilleur destin que celui de maître d'école ou de chapelle. Ce n'est pas dans ses vers, dont aucun ne chante dans notre mémoire et qui oscillent entre une préciosité lassante et des métaphores qui ont la grâce des marteaux-pilons quand ils retombent, qu'il faut la chercher, mais dans des phrases d'aveu et d'abandon, comme celles que je viens de citer.

On l'a suivi, on l'a quitté. Lui-même a perdu grand temps à se suivre et à s'imiter. C'est à nous de le réinventer, à nous de le fixer dans la lande bretonne plutôt que dans les cafés enfumés de Paris.

G. J.

**André Breton**, *Le surréalisme et la peinture*, Folio, Paris 2002.

**André Breton, Paul Eluard**, *L'Immaculée Conception*, édition fac-similé du manuscrit du Musée Picasso, L'Age d'Homme, Lausanne 2002.

**Yves Bonnefoy**, *Breton à l'avant de soi*, Léo Sheer, 2001.

## Rwanda : un évêque s'explique

André Perraudin, *Un évêque au Rwanda. Les six premières années de mon épiscopat (1956-1962)*\*

Fallait-il écrire ce livre ? Fallait-il en parler ? Je me suis posé ces deux questions au terme de la lecture de ces 448 pages, quasi certain qu'elles ne feront pas bouger d'un pouce l'opinion bien arrêtée de ceux et celles qui se sont faits depuis longtemps une religion immuable sur ce qu'on appelle pudiquement les «événements» du Rwanda. Les réactions parues dans la presse suisse à la sortie de l'ouvrage - il en serait à sa troisième édition - n'ont fait que conforter ma conviction.

Récemment, les critiques ont salué la parution d'une étude historique<sup>1</sup> sur la dernière guerre civile qui a ensanglanté (très modérément) la Suisse, il y a plus de 150 ans ! L'auteur estimait que le moment était enfin venu de porter sur ce conflit un regard objectif, vierge de toute interprétation partisane. Après 150 ans ! Le Rwanda attendra-t-il aussi longtemps avant d'écrire sans passion l'histoire de sa tragédie ?

Mgr Perraudin, lui, n'a pas attendu. Quelques semaines avant sa mort, survenue au printemps 2003, paraissait son livre qui se présente comme une apologie. En publiant des documents qui appuient sa version des faits, il veut faire taire les «calomnies» qui depuis cinquante ans circulent sur son nom. Comment ne pas lui donner raison sur ce point ? C'est son droit le plus strict de se défendre, même s'il le fait vivement. En effet, sa carapace de solide montagnard dissimule mal l'homme sensible, blessé dans son hon-

neur et meurtri du fait que ses intentions sont demeurées pour une partie du peuple rwandais largement incomprises.

### Une approche partielle

Mais le propos de Mgr Perraudin va plus loin. Il justifie son intervention - indirecte - dans les affaires du Rwanda, au nom de la justice et même de la charité. Ainsi sa fameuse lettre épiscopale de 1959 - *annus horribilis* pour le Rwanda ! - qui, au dire de certains, fut un facteur décisif dans le déclenchement de la guerre civile qui renversa la monarchie et éloigna du pays l'ancienne classe dirigeante.

Deux réalités sont à prendre en compte dans cette affaire. D'une part, la légitimité pour l'Eglise de porter un jugement sur son environnement social et même de le dénoncer au besoin et, d'autre part, la portée - pas toujours contrôlée - de ses interventions. L'histoire dira un jour quel fut le rôle exact de Mgr Perraudin dans le processus politique rwandais. Les débordements criminels qui l'ont accompagné - condamnés du reste vivement par cet évêque - empêchent de jeter aujourd'hui sur ce sujet précis un regard objectif et serein.

Certains lecteurs ne supporteront pas la lecture que fait l'ancien évêque de Kabgayi de l'histoire du Rwanda. En particulier, sa

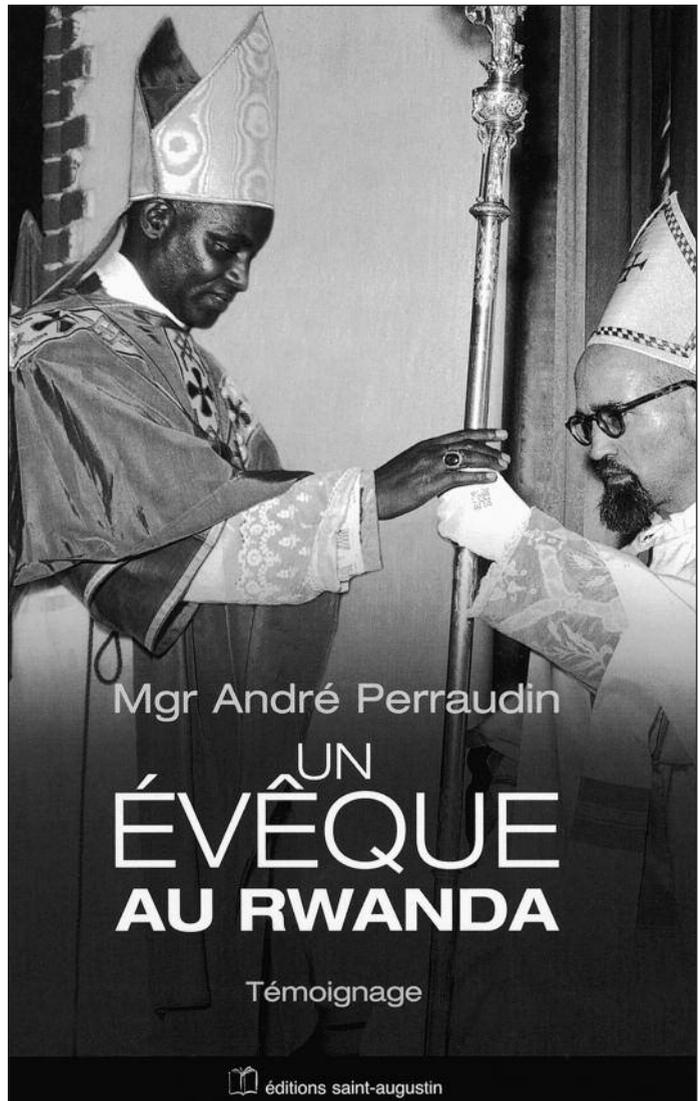
\* Saint-Augustin, St-Maurice 2003, 448 p.

manière de présenter l'enchaînement et les causes des événements qui viennent de se succéder. Ceux-ci pourraient se révéler beaucoup plus enchevêtrés qu'il n'en paraît d'abord. Sans doute, fera-t-on remarquer, Mgr Perraudin reste tributaire d'une vision simpliste de l'histoire et de la sociologie de ce pays, vision héritée de la colonisation. A quoi l'évêque répond qu'il se fonde sur des faits et se plaît à répéter que «les faits sont têtus». Et de faire valoir maintes références pour les éclairer. Mais, là encore, le temps n'est pas venu d'écrire une synthèse de cette histoire complexe et discutée. On ne peut pour l'instant que verser des pièces au dossier.

A travers sa personne, Mgr Perraudin veut aussi réhabiliter «l'honneur perdu» des missionnaires. Il consacre plusieurs pages de son livre à évoquer et à louer les pionniers de cette épopée qui a connu ses moments de gloire, en particulier au temps où l'Esprit Saint «soufflait en tornade» sur le pays des mille et une collines.

On aurait attendu de sa part un jugement plus équilibré sur cette entreprise. Au contraire, il l'avalise en son entier, sans nuances et sans recul. Il refuse donc d'admettre que le génocide et les massacres de 1994, par exemple, puissent signifier l'échec de la mission. Bien sûr, ces horreurs ne figuraient pas au programme des objectifs missionnaires ; bien sûr, nombre de chrétiens et chrétiennes ont donné au cœur de la tourmente des témoignages sublimes de paix, de charité et de pardon (l'histoire de cette

résistance spirituelle reste encore à écrire). Bien sûr les églises du Rwanda d'aujourd'hui ne désemplassent pas... Demeure toutefois la question fondamentale : comment l'Eglise rwandaise de maintenant tiendra-t-elle compte de ces «événements» pour définir sa pastorale de demain ? Peut-elle ne pas porter un regard critique sur le mode et la manière dont elle fut évangélisée ? Saura-t-elle à l'avenir éviter les travers qu'on a reprochés à ses aînés ?



En particuliers la collusion avec les détenteurs du pouvoir, le goût immodéré d'occuper les premières places et celui d'exercer sur la société rwandaise une influence hors de sa mesure ? On ne fera pas grief à Mgr Perraudin de ne pas entrer dans ce débat qui ne lui appartient plus. On le sait, avant le génocide, il avait quitté le Rwanda pour ne plus y retourner. Par contre, ses successeurs dans l'épiscopat - il en donne la liste - ne peuvent y échapper.

Ce livre se présente aussi comme la chronique suivie des premières années d'un épiscopat. Ce que Mgr Perraudin appelle des «éphémérides». Le titre du livre *Un évêque au Rwanda* justifie ces notations dont la plupart - heureusement - n'ont pas d'incidences politiques. A les lire en détail, on se rend compte de ce qu'a pu être l'intense activité pastorale de cet évêque qui se plaisait à exercer son ministère sur un mode très paternel. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre peuvent en témoigner.

Bien sûr, Mgr Perraudin se réfère le plus souvent au *Bulletin* de son diocèse, où sont recensés très fidèlement par son dévoué secrétaire toutes ses sorties, ses sermons, ses lettres et ses entrevues. Ceux qui ont connu le Rwanda de cette époque se réjouiront de voir évoqués dans ces lignes des personnages qui leur étaient alors familiers et souriront au passage des jugements à l'emporte-pièce portés par l'évêque à l'endroit de tel ou tel d'entre eux. Ici aussi sont accumulés beaucoup de matériaux susceptibles d'être utilisés pour un autre ouvrage encore à écrire sur le «pasteur Perraudin», exemple d'évêque missionnaire dans une période troublée mais significative de l'histoire de l'Eglise africaine.

Pour illustrer ce passage à la fois heureux et douloureux (une «Pâque !»), la photo qui figure sur la couverture du livre est très symbolique. Elle est en noir et blanc, précisément, et présente l'évêque Perraudin recevant sa crosse épiscopale des mains de Mgr Bigirumwami, évêque

rwandais, son aîné dans l'épiscopat. Le geste est saisissant. Très peu d'indices laissaient soupçonner à cette date (1956) la tournure dramatique qu'allait prendre cette histoire.

**Guy Musy**

<sup>1</sup> **Pierre Du Bois**, *La guerre du Sonderbund. La Suisse de 1847*, Alvik, Paris 2002.

Mise au concours d'un poste de

**PROFESSEUR-E ASSOCIÉ-E DE THÉOLOGIE  
PASTORALE ET DE PÉDAGOGIE RELIGIEUSE**

Les candidat-e-s devront être en possession d'un doctorat en théologie (ou équivalent) avec une spécialisation soit en théologie pastorale, soit en pédagogie religieuse et avoir une bonne expérience pratique.

Ce poste comprend la recherche théologique, l'enseignement en langue française, la formation permanente et la collaboration à la vie de la Faculté et de l'Université. L'enseignement couvre les domaines suivants :

- **théologie pastorale**
- **pédagogie religieuse et catéchétique**
- **homilétique**
- **sciences humaines**

Connaissance de l'allemand vivement souhaitée.

Délai des candidatures : **15 octobre 2003**

**Renseignements et candidatures à adresser au :**

Décanat de la Faculté de théologie  
de l'Université de Fribourg

CH-1700 Fribourg

☎ ++41 26 300 73 70

e-mail : [decanat-theol@unifr.ch](mailto:decanat-theol@unifr.ch)

[www.unifr.ch/de-theo](http://www.unifr.ch/de-theo)

Philosophie

**L'INCROYANCE****Une chance pour la foi ?**

par Arnaud Corbic

*Labor et Fides, Genève 2003, 100 p.*

Quel trait fondamental le croyant et l'incroyant ont-ils en commun ? Ils coexistent dans le même monde, d'où la nécessité, soulignée par l'auteur à la suite de Merleau-Ponty, de redécouvrir un rapport à l'autre qui ne soit plus tant frontal (fait d'oppositions), que latéral (le premier autre ne naquit-il pas du côté d'Adam ?). Sont ainsi éclairées, dans une première partie, les positions des grandes figures de l'incroyance que sont Feuerbach, Marx, Freud, Nietzsche, Camus et Sartre, les deux derniers étant plus directement confrontés l'un à l'autre - l'athéisme pratique du premier différant radicalement de l'athéisme originaire du second.

Une deuxième partie, intitulée «comprendre l'incroyance», aborde le thème sous l'angle directement théologique. L'auteur développe notamment la théologie de la croix, de cette croix qui, d'une certaine façon, frayait déjà la voie de l'incroyance, selon qu'une foi offerte et exposée prend toujours le risque de se retourner en son contraire : nul vrai don qui n'autorise un abandon.

La lecture de ce livre, remarquable par sa concision et sa clarté, incitera sans doute le croyant à se confronter à l'in-

croyant qui sommeille en lui. Et réciproquement.

Jean-Nicolas Revaz

**LA RESPONSABILITÉ****Utopie et réalités****XXXVIII<sup>e</sup> Colloque des intellectuels juifs de langue française**textes réunis par Jean Halpérin et Nelly Hansson  
*Albin Michel, Paris 2003, 220 p.*

La responsabilité déborde largement le triple principe de causalité, d'effet et de jugement. Dans la culture juive, la responsabilité est un devoir que l'on n'a pas choisi, mais que l'on assume avec l'aide du Très-Haut. Sur ce canevas se brode une image très forte éclairée par la pensée de Levinas. Interviennent un juriste, Robert Badinter, à propos de la Cour pénale internationale, un économiste, Henri Bartoli, à propos de la responsabilité des pays du Nord dans le développement, un philosophe, Michael Löwy, dans la ligne du *Principe espérance* d'Ernst Bloch. L'avocat Bernard Edelman présente le *Principe responsabilité* de Hans Jonas et le rabbin Rivon Krygier souligne la dimension sociale de la prière de bénédiction du nom de Dieu, le *Kaddish Yatom*.

Les discussions sont animées par des historiens et autres spécialistes des sciences humaines. Le fond politique de l'Etat d'Israël transparaît çà et là. Le plus curieux de ces cha-

pitres est également le plus abscons. Henri Atlan y commente Hasdaï Crescas, rabbin à Saragosse au XIV<sup>e</sup> siècle, qui défendait l'idée d'une responsabilité sans lien avec le libre choix. Trois siècles plus tard, un autre philosophe juif, Spinoza, dira «libre» uniquement ce qui, comme Dieu, existe et agit par la seule nécessité de sa nature. En résumé, voilà un bon livre pour intellectuels avertis.

Etienne Perrot

**DIEU AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**  
**Crises et renouvellements du discours**une approche interdisciplinaire sous la direction de Henri Laux et Dominique Salin  
*Facultés jésuites de Paris, Paris 2002, 296 p.*

On attendait Pascal, Bossuet, Racine, Bourdaloue, en un mot l'équilibre classique ; on voit arriver Hobbes qui prétend écarter définitivement la religion de la politique, Descartes qui réduit Dieu à l'utilitaire métaphysique, Pierre Bayle qui, pour défendre la foi pure, fait le lit du rationalisme athée, le jansénisme et sa lecture unilatérale d'Augustin, Spinoza qui ne laisse à Dieu d'autre place que celle de la Nature et, pour faire bonne mesure, l'analyse du *Tartuffe* de Molière et la présentation de la «religion naturelle» qui, en ce siècle charnière, n'avait pas encore pris sa couleur antichrétienne.

Bref, le «Grand Siècle» fut riche en déchirements, débats sur la liberté ou la Grâce, failles théologiques, erreurs ecclésiastiques, dont la délicate affaire Galilée. Au final, le resenti et l'expérimenté l'emportèrent très nettement sur l'autorité et la tradition.

Cet ouvrage croise les approches philosophique, esthétique, théologique et mystique avec une érudition très abordable pour le chrétien cultivé. Emergent deux contributions remarquables : *l'expérience de Dieu chez les mystiques* par Jacques Lebrun, quand les institutions chrétiennes vacillent ; et, par Philippe Charru, le nouveau sentiment religieux dans les musiques de Monteverdi, Schütz et Charpentier.

Etienne Perrot

### LES ESPACES INFINIS ET LE SILENCE DE DIEU

Science et religion, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle

par Louis Châtellier

*Aubier-Flammarion, Paris 2003, 372 p.*

Ce livre fait l'histoire d'une disparition. Celle d'un Dieu magicien et cosmique, peu à peu effacé par d'impersonnelles équations. Il conduit ainsi son lecteur des premiers temps d'un XVII<sup>e</sup> siècle parfois révolté par des résultats galiléens jugés blasphématoires, jusqu'à l'aube d'un XIX<sup>e</sup> siècle laplacien et tout entier dévoué à un déterminisme physique où le calcul prouve l'absence d'un Dieu.

Excellamment construit par un spécialiste qui sait être dense sans être ni obscur ni lassant, cet ouvrage trace un chemin dans l'histoire intellectuelle de l'Occident moderne. Un chemin qui a fait passer nos ancêtres d'une vision du monde à l'autre. De celle de la théologie à celle de la philosophie et enfin à celle de la physique. Trois visions du monde qui sont autant de toutes-puissances, celle de Dieu, celle de l'homme, celle de l'impersonnalité déterministe d'une mécanique universelle qui repose à nouveau la question d'une liberté personnelle que les philosophes des Lumières avaient arrachée à Dieu.

Gérard Fry

### L'ÉVANGILE SELON LA SCIENCE

Les religions à la preuve par neuf

par Piergiorgio Odifreddi  
*Laffont, Paris 2003, 270 p.*

Parcours fort érudit mobilisant les grands textes de la philosophie, des spiritualités et de la recherche la plus contemporaine, ce livre souligne que la science n'a pas encore pu donner réponse aux grandes questions qui sont celles de l'origine et de la destinée humaines ou de la nature de l'âme.

A la confluence des divers modes de connaissance, l'auteur imagine des «symboles mystico-mathématiques», tenant à la fois du mandala et de la formule mathématique, estimant que l'«expérience mathéma-

tique se développe à travers les mêmes stades que l'expérience mystique : concentration, méditation, illumination».

Resituer science et religion dans leur rôle respectif est la grande ambition du livre. Odifreddi affirme qu'«on ne saurait fonder une religion véridique que sur des fondements scientifiques et mathématiques corrects», reconnaissant par ailleurs que «plus on observe le cerveau, moins on voit l'esprit». A juste titre, il conteste les approches religieuses trop liées à la lettre, quand cette lettre invoque des états de fait à l'évidence récusés aujourd'hui par la connaissance scientifique.

Ces réflexions prometteuses, ainsi que la superbe bibliographie laissent espérer de nouvelles percées dans le domaine de la complémentarité des modes de connaissance. Hélas, l'auteur se laisse aller à jeter l'enfant avec l'eau du bain et ne peut que choquer en affirmant que «les religions sont des systèmes de guérison de maux psychiques (...) et ce qui est spirituellement sain n'a aucun besoin de religion». Il relève avec justesse que «le mysticisme est un effort pour établir une communication directe avec la divinité (...) fondée sur une expérience intérieure», mais ajoute aussitôt que «l'expérience du transcendant est donc typique de ceux qui ont un sentiment de la réalité peu développé (...) en un mot l'adolescent et le psychotique». Le livre laisse dès lors un curieux sentiment d'inachevé, soulignant com-

bien le dialogue entre perception religieuse et analyse scientifique reste difficile.

René Longet

### Littérature

#### SOUS L'AILE D'UN ANGE

par Jerzy Pilch

traduit du polonais par

Laurence Dyèvre

*Noir sur Blanc, Montricher 2003, 206 p.*

Très connu et très aimé en Pologne, ce journaliste, spécialiste des langues romanes, a vécu pendant des années et des années (près de vingt) dans les affres et les «splendeurs» de l'alcoolisme.

Né d'une lignée d'alcooliques (un grand-père dont il se souvient et qu'il décrit d'une façon burlesque et tendre - un père moins coloré mais tout aussi misérable) il va naviguer entre ses écrits - il prétend ne pas boire quand il écrit - et ses séjours en clinique de désintoxication où il retrouve toujours les mêmes patients, les mêmes infirmières, le même médecin.

Les premiers chapitres sont assez décourageants et lassants. Les situations semblent toutes se ressembler misérablement et, même décrites avec humour, elles finissent par nous fatiguer. Jusqu'au moment où apparaît enfin «l'ange de poésie» qui permettra au héros de sortir de ses sables mouvants. Il y a dans ses déclarations amou-

reuses un élan et une foi en «l'être humain» qui valent vraiment la peine d'être lus. Grâce à ces quelques chapitres, le livre nous réconcilie avec l'auteur et nous laisse entrevoir l'espérance d'une envolée hors des marécages sinistres de l'alcoolisme.

Marie-Luce Dayer

#### INNOCENCES

##### Nouvelles

par Roger Bichelberger

*Albin Michel, Paris 2002, 194 p.*

Une enfance lorraine, bercée de merveilleux et au vif de l'Histoire, cette Histoire qui a dressé les uns contre les autres Français et Allemands. Dix-neuf récits comme autant de pierres sur le chemin du souvenir. Une figure traverse ces pages, le Freloupiot, ce garçon frêle et petit qui retrouve avec un égal bonheur les fleurs du jardin et les animaux domestiques. Il y a la famille, les secrets, les intrigues de village et les ombres d'une région où la pluie et le vent l'emportent souvent. La mort aussi, celle du père, le Ligor, la peur de la nuit et de la solitude, et le diable qui prend forme humaine pour tenter les plus vertueux. L'enfance que livrent ces pages est surtout nourrie de la lecture, cette «effraction» qui fait trembler et aide à décrypter la vie.

Pour conjurer l'inconnu, il y a les récits que l'on se transmet de génération en génération, des histoires de sorcières, de fous, d'innocents, comme celles d'Albéric et Manuel qui

«profanent» les choses sacrées sans le savoir et rencontrent toujours le pardon du curé. L'auteur lui-même s'en va quêrir l'origine de son nom, «berger des biches», au fil d'un récit qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle.

Albéric, Manuel, Roseline la bergère des biches disent la part d'innocence en chacun de nous. On peut la perdre en «laissant les mains libres au malheur» et elle ne s'acquiert pas à force de volonté. Parce qu'elle vient de l'Innocent par excellence, présent au cœur de ces pages.

Geneviève de Simone-Cornet

#### JE MEURS

##### DE NE PAS MOURIR

##### Mémoires de porcelaine

par François Peltier

*Signe, Strasbourg 2002, 216 p.*

Le saviez-vous ? Les statues ont une histoire. C'est du moins ce qu'affirme Spinario, qui prend la plume toutes les nuits pour écrire ses mémoires, en dix-sept souvenirs. Spinario ? Une porcelaine copie d'un tireur d'épine en bronze du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., recollée de la tête et du bras. Mécontent de son sort, Spinario raconte sa vie, celle qu'il mène une fois soustrait au regard humain qui le fige. Il ne se contente pas d'observer ce qui se passe autour de lui ; il se révolte, aime, dialogue, réfléchit sur le sens de son existence, et c'est cette vie intérieure qu'il partage au travers de ces pages.

Une vie habitée par le désir d'«être un homme pour être sous le regard de Dieu», «être

fondamentalement aimé quoi que l'on soit ; n'être jamais une copie, être toujours unique aux yeux de Dieu». Et d'être enfin mortel, «merveilleuse nouvelle» qui «permet de s'engager, d'entreprendre, de donner sa vie... D'espérer !», pour, «signe de la puissance que Dieu a mise en l'homme», conquérir, en mourant, l'immortalité. «Quoi qu'il arrive, vous êtes sûr de mourir, tout devient possible», lance Spinario désespéré à l'homme qui ne devine pas son bonheur.

Si ce texte est traversé de citations de poètes et de mystiques et visite la Bible et la Règle de saint Benoît, c'est pour poser la question essentielle du sens de l'existence. Et exhorte à l'espérance et à la vie : «Vous êtes tellement faits pour la vie, vous les humains !», «Choisissez la vie !». Il renverse les perspectives, invitant le lecteur à considérer la vie et la mort comme les deux versants d'une même

réalité et à s'interroger sur la vraie vie. Dans un style alerte et plein d'humour. Mais n'est-ce pas la meilleure façon d'aborder les questions essentielles sans s'y enliser ?

Geneviève de Simone-Cornet

### Questions pastorales

#### REVISITER LA FOI CHRÉTIENNE AVEC LES RECOMMENÇANTS

par Roland Lacroix  
*L'Atelier, Paris 2002, 64 p.*

Depuis quelques années, des baptisés distancés de l'Eglise et du christianisme de leur enfance aspirent à «recommencer», comme ils le disent eux-mêmes, à renouer avec les sources de la vie chrétienne. D'autres cherchent des repères pour se remettre en route. Ils désirent revisiter les bases de la foi avec d'autres croyants, en toute liberté d'expression.

L'ouvrage de Roland Lacroix, paru en deux volumes succincts, est remarquable. Il propose un itinéraire en neuf étapes progressives et bien structurées, ainsi qu'un guide cohérent pour l'animateur / accompagnateur. Je le considère comme un excellent support pour un travail en petits groupes, mais aussi pour une recherche personnelle.

Dans un langage actuel et coloré, l'auteur pose les jalons d'une «pastorale de la délicatesse» comme il se plaît à la nommer. Ce qu'il nous offre là,

c'est une mise à jour de sa riche expérience. «Les recommençants existent, je les ai rencontrés», dit-il. Mais qui sont-ils ? Comment les repérer, les rejoindre, les accompagner ? Pourquoi recommencent-ils ? Ce qu'ils ont à nous dire ? Quelle démarche spécifique leur proposer ? Autant de questions auxquelles répond l'outil qu'il met à notre disposition. Riche de témoignages, de textes qui donnent à réfléchir et de repères significatifs, l'ouvrage donne envie de se mettre en route et d'explorer «les beaux paysages de la foi chrétienne».

Marie-Bosco Berclaz

#### LE THÉÂTRE DE DIEU Discours sans prétention sur l'éloquence chrétienne

par Thierry-Dominique  
Humbrecht o.p.  
*Parole et Silence, Paris 2003,  
230 p.*

Ce livre intelligent ne peut que nourrir regrets et nostalgie dans le cœur des fidèles endormis par des sermons ineptes. Tout y est. Par petites touches : la source divine de toute prédication pugnace, le style qui, dans le texte d'une histoire personnelle, incarne la parole méditée, et les conseils pratiques bons pour tous ceux qui, clercs ou laïcs, parlent dans un cadre liturgique chrétien. Maintenant le discours doit laisser place à la parole en actes.

Etienne Perrot

Ces livres peuvent être empruntés au CEDOFOR le Centre de documentation et de formation religieuse

rue Jacques-Dalpin 18  
1227 Carouge-Genève  
022/827 46 78.

#### Ouvertures

- les lundis, de 14h à 17h
- du mardi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
- les vendredis, de 9h à 12h

**Basset Lytta** : «Moi, je ne juge personne.» L'Évangile au-delà de la morale. *Réédition, Albin Michel, Paris 2003, 242 p.*

**Boinnard Yolande** : Le temps perdu. *Saint-Augustin, St-Maurice 2003, 368 p.*

**Brändle Rudolf** : Jean Chrysostome (349-407) «Saint Jean Bouche d'or». Christianisme et politique au IV<sup>e</sup> siècle. *Cerf, Paris 2003, 228 p.*

**Bro Bernard** : La libellule ou ... le haricot. Confessions sur le siècle. *Presses de la Renaissance, Paris 2003, 732 p.*

**Bühler Pierre** : Le protestantisme contre les Indulgences. Un plaidoyer pour la justification par la foi. *Labor et Fides, Genève 2003, 160 p.*

**Cantamessa Luigi, Aubert Marc** : Ethiopie. *Olizane, Genève 2003, 320 p.*

**Collectif** : [38424] Des rites et des hommes. Regards d'anthropologie et de théologie. *Lumen Vitae, Bruxelles 2003, 148 p.*

**Collectif** : [38456] Quand la Bible se raconte. *Cerf, Paris 2003, 212 p.*

**Collectif** : [38471] L'unité du genre humain. Donner une impulsion nouvelle à la vie en société. *Académie d'éducation et d'études sociales A.E.S., Paris, sans date, 354 p.*

**Contat Michel** : Les musiciens du samedi soir. *Zoé, Carouge 2003, 64 p.*

**Delachaux Patrick** : Flic de quartier. *Zoé, Carouge 2003, 312 p.*

**Eaubonne Françoise d'** : L'Évangile selon Véronique. Roman. *Albin Michel, Paris 2003, 172 p.*

**Gira Dennis** : Le lotus ou la croix. Les raisons d'un choix. *Bayard, Paris 2003, 160 p.*

**Hébrard Monique** : Les nouveaux convertis. Enquête sur ces adultes qui demandent le baptême. *Presses de la Renaissance, Paris 2003, 312 p.*

**Lacour Laurence** : Jendia, jendé. Tout homme est homme. Sur les chemins de Compostelle. *Bayard, Paris 2003, 234 p.*

**Leibovici Martine** : Hannah Arendt et la tradition juive. Le judaïsme à l'épreuve de la sécularisation. *Labor et Fides, Genève 2003, 92 p.*

**Léonard Francis** : Cultiver le bonheur au fil des ans. Il n'y a pas d'âge pour être heureux. *Jouvence, Genève 2003, 160 p.*

**Meizoz Jérôme** : Le gueux philosophe (Jean-Jacques Rousseau). *Antipodes, Lausanne 2003, 124 p.*

**Origène** : Exégèse spirituelle. IV. Josué, les Juges, Samuel, les Prophètes. *Cerf, Paris 2003, 236 p.*

**Origène** : Exégèse spirituelle. V. Les paraboles évangéliques. *Cerf, Paris 2003, 214 p.*

**Panikkar Raimundo** : Dieu, Yahweh, Allah, Shiva : l'inévitable dialogue. *Du Relié, Gordes 2003, 84 p.*

**Périer-Muzet Jean-Paul** : Prier 15 jours avec Emmanuel d'Alzon. Fondateur des Assomptionnistes. *Nouvelle Cité, Montrouge 2003, 122 p.*

**Pietri Maxime** : Le carnaval des ustensiles. *Zoé, Carouge 2003, 42 p.*

**Reynier Chantal** : L'homme et la mer au regard de la Bible. *Parole et Silence, Paris 2002, 64 p.*

**Reynier Chantal** : La Bible et la mer. *Cerf, Paris 2003, 96 p.*

**Romain Jean** : Le bibliothécaire. Roman. *L'Age d'Homme, Lausanne 2003, 134 p.*

**Safonoff Catherine** : La tête de ma femme et autres histoires. *Zoé, Carouge 2003, 46 p.*

**Sagne Jean-Claude** : L'itinéraire spirituel du couple. T. 2. Chemins de vie. *Saint-Paul, Versailles 2003, 220 p.*

**Sollers Philippe** : Illuminations à travers les textes sacrés. *Robert Laffont, Paris 2003, 194 p.*

**Tissier de Mallerai Bernard** : Marcel Lefebvre. *Clovis, Etampes 2002, 720 p.*

**Vermes Geza** : Enquête sur l'identité de Jésus. Nouvelles interprétations. *Bayard, Paris 2003, 272 p.*

**Wood Nancy** : Germaine Tillion, une femme-mémoire. D'une Algérie à l'autre. *Autrement, Paris 2003, 256 p.*

**A**rrache-moi, Seigneur,  
des faux centres,  
surtout, défends-moi  
de placer en moi-même  
mon propre centre...

Comment ne pas comprendre  
une fois pour toutes,  
qu'en dehors de toi  
tout et tous  
nous sommes excentriques ?

**Dom Hélder Câmara**



**JAB**  
**1950 Sion 1**

envois non distribuables  
à retourner à  
CHOISIR, rue Jacques-Dalphin 18  
1227 Carouge

conception graphique: catherine hug / cathyhug@hotmail.com

**lire la Bible /**

**revisiter les fondements de la foi /**

**questions actuelles /**

**formation**  
**chrétienne**  
**2003/2004**

département  
de la formation  
de l'église  
catholique  
romaine

**connaissance de l'Islam /**

**philosophie /**

**parcours vers le pardon /**

**écoute centrée sur la personne /**

**Renseignements et inscriptions :**



**Département de la formation (DEF)** Vicariat épiscopal Rue des Granges 13 1204 Genève  
Tél 022 319 43 43 Fax 022 319 43 53 E-mail magali.faccini@cath-ge.ch